

REUNION DU COMITE SYNDICAL

23 mars 2019

Quorum : 294

+ Membres du Comité : 586

+ Membres présents : ???

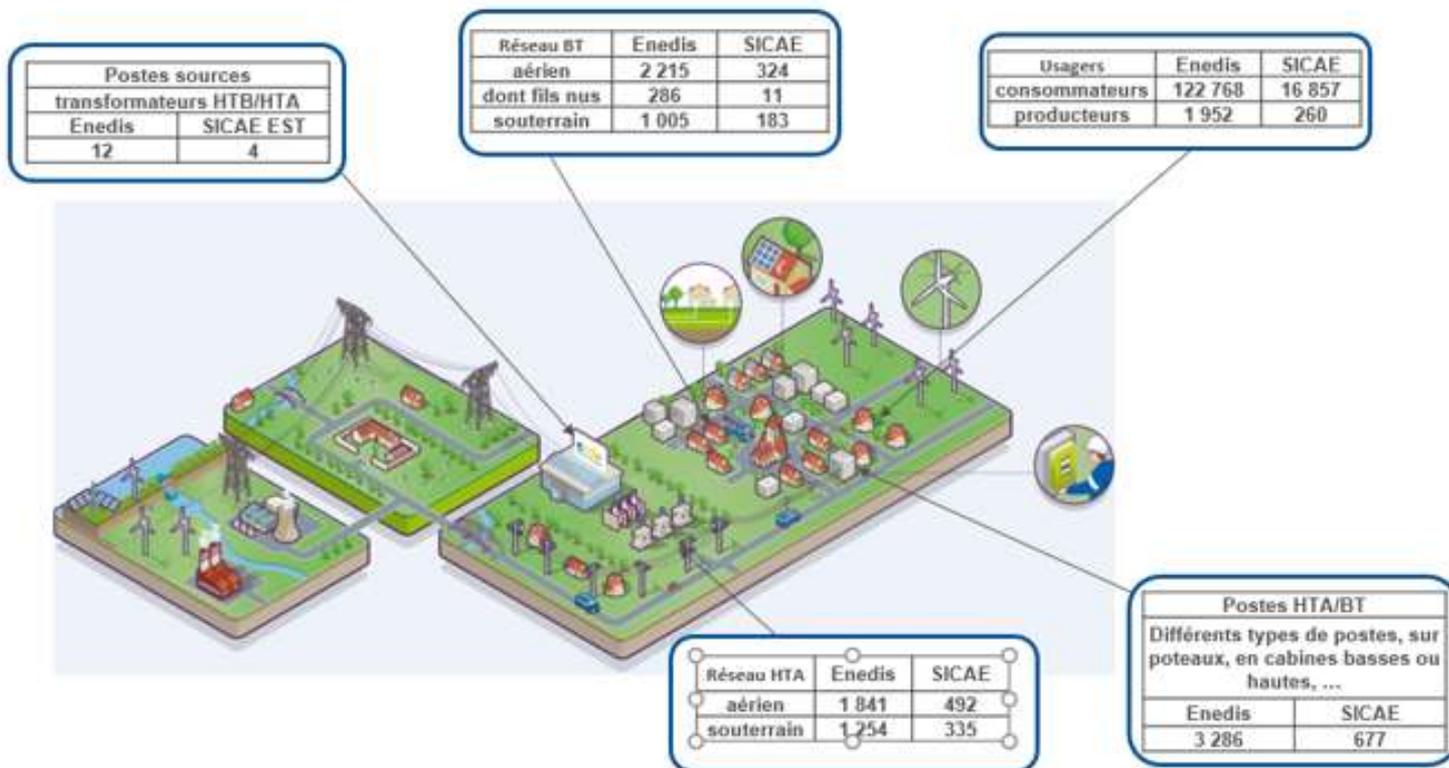
+ Présences lors des 2 dernières réunions

- 24 mars 2018 : 298**
- 10 novembre 2018 : 305**

**Observations sur les délibérations
rédigées en application des
décisions prises par le Comité et le
Bureau et présentées dans le recueil
annexé au rapport de présentation
de la réunion de ce jour**

- ✚ Ces documents seront disponibles sur le site du SIED 70 : www.sied70.fr
- ✚ Ils seront également envoyés à tous les délégués qui en feront la demande par lettre, téléphone ou mél : contact@sied70.fr

Les ouvrages du territoire syndical



Réseau BT

Concessionnaire	Enedis	SICAE
Total	3220 km	507 km
dont fils nus	285 km	11 km
dont souterrain	1005 km	183 km

Postes HTA/BT

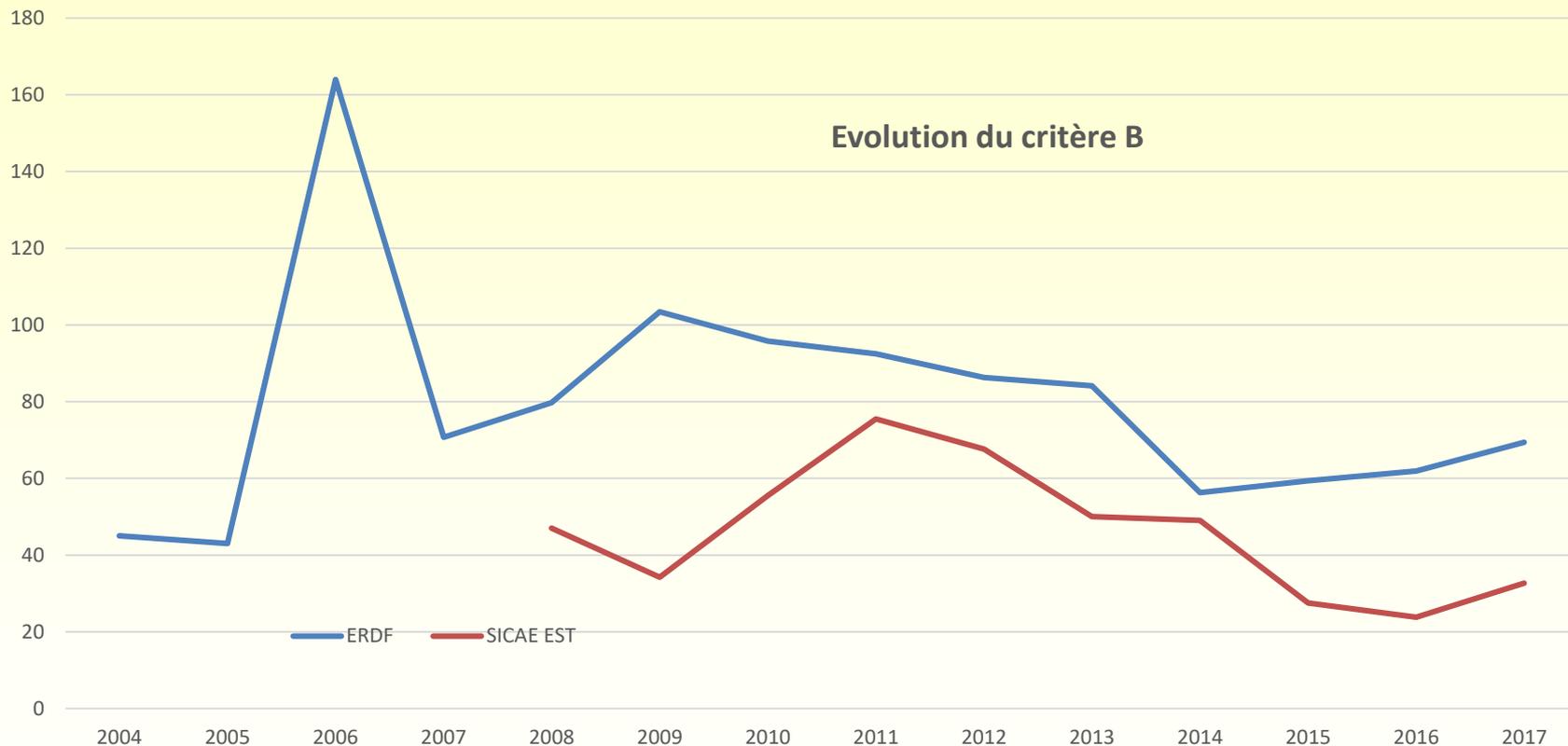
Conces- sionnaire	Enedis	SICAE
Total	3286	677
dont sur poteau	1233	340
dont en cabine haute	221	51
dont en cabine basse	1832	286

Clients mal alimentés en zone rurale

Enedis

	2014	2015	2016	2017	Varia- tion 17/16
Nombre de clients BT	347	353	245	168	-31,4%
Taux	0,3%	0,3%	0,2%	0,1	/

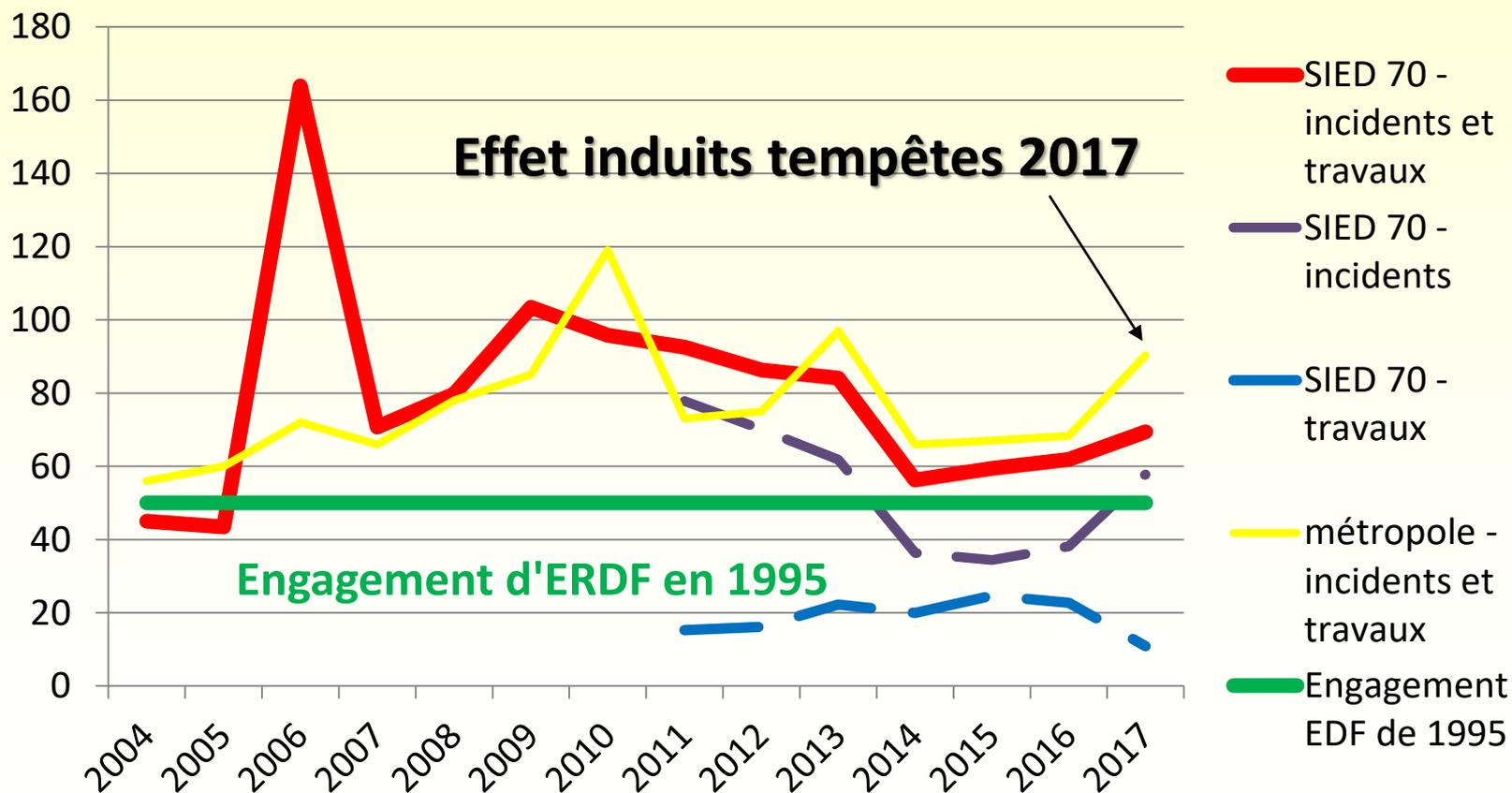
La durée moyenne en minutes des coupures d'électricité



Augmentation constatée en 2017 en raison de nombreux épisodes venteux

La qualité de l'électricité selon Enedis

Les temps (en mn) des coupures globalement en baisse en Haute-Saône et en métropole



Questions sur les concessions

**La parole est donnée à
Monsieur Robert BOURQUIN,
2^{ème} Vice-président,
Président de la commission
« Energie-Bois »**

L'ACTIVITE

« Bois énergie »

Intervention du service dans les études, la conception et la réalisation de chaufferies automatiques au bois:

- ✚ par assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO):**
 - dans les études de faisabilité, définition du pré-programme et de l'enveloppe financière :

Lyoffans et dans le cadre d'une convention tripartite avec le Pays Graylois et l'ADERA : Valay, Lavoncourt, Chargey-les-Gray, EHPAD Gray, Seveux.

Suite à un changement dans la politique d'accompagnement de la part de l'ADEME et de la Région concernant les études de faisabilité, l'association ADERA a pris le relais dans le suivi des études suivantes :

- CHAMPAGNEY, VAUVILLERS, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, VILLARS-LE-PAUTEL, SAINT-BRESSON, SAULNOT

- ✚ **par assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) :**
 - dans les études de maîtrise d'œuvre jusqu'au parfait achèvement des travaux :
 - Chaufferie plaquettes et réseau de chaleur de Ronchamp,
 - Chaufferie plaquettes et réseau de chaleur à Courchaton
 - Chaufferie granulés et réseau de chaleur à la Romaine
 - 2 chaufferies granulés à Saint Rémy en Comté
 - Chaufferie plaquettes et réseau de chaleur à Valay

✚ Le Bureau Syndical a décidé la mise en place d'aides aux collectivités pour la mise en place d'une chaufferie bois (plaquettes, granulés) avec ou sans réseau de chaleur :

- AMO gratuite du SIED 70 de l'étude de faisabilité à la réception
- Aide de 10% plafonnée à 1 000 € pour les études de faisabilité (en sus des 70% de l'ADEME et la Région)

Au niveau des travaux (dans la limite de 200 000 €) :

- 400 € par kW par chaudière bois en dessous de 499 kW
- 200 € par kW par chaudière bois entre 500 et 1000 kW

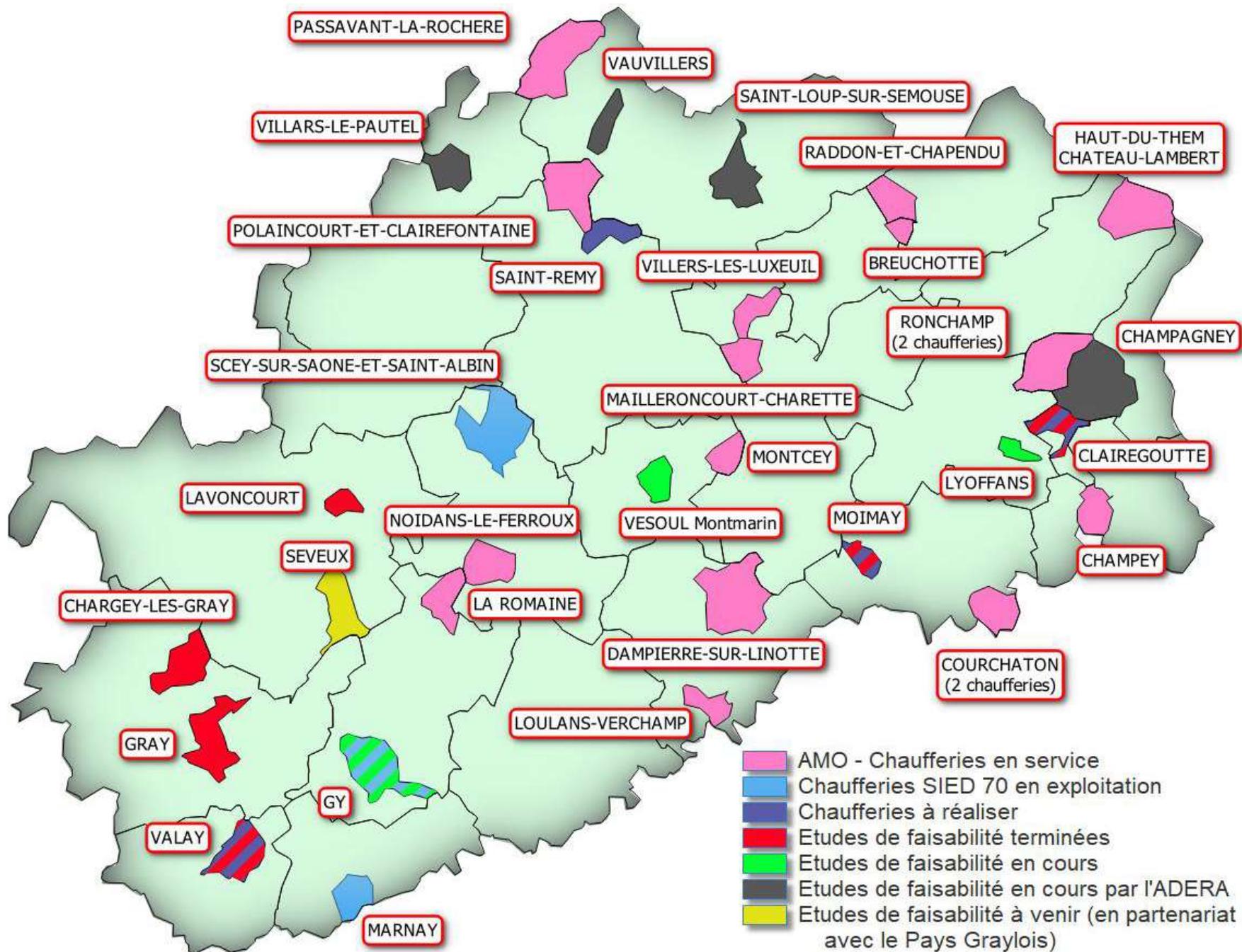
par transfert de compétences :

Le SIED 70 devient le maître d'ouvrage des chaufferies, finance leur investissement et les gère en faisant appel à des entreprises pour l'exploitation.

Il est chargé du suivi du fonctionnement et de l'approvisionnement en combustibles des installations.

En 2018, les contrats de maintenance et d'entretien ainsi que de fournitures de combustible ont été renouvelés pour 3 ans.

- Réalisation, exploitation des chaufferies de Scey/Saône, Gy et Marnay, projet de réalisation réseau de chaleur de Vesoul Montmarin



✚ Quelques chiffres :

- 1 370 kW de puissance bois-plaquettes,
- 2 800 ml de réseaux de chaleur,
- 31 bâtiments raccordés dont 3 collèges, 3 gymnases, 1 maison de retraite, 4 écoles, 9 bâtiments publics et 11 particuliers,
- 3 521 MWh produits,
- 977 tonnes de bois plaquettes forestières livrées pour alimenter les chaudières principales,
- 73 % de taux de couverture bois

L'exploitation de la chaufferie de Scey-sur-Saône

- ✚ Chaufferie en service depuis septembre 2008, qui alimente en chaleur, par un réseau de chaleur d'1 km, le collège, le gymnase, la mairie, les écoles, la salle des fêtes.
- ✚ Durant la saison de chauffe 2017-2018, la consommation des bâtiments a été de **920 MWh**.
- ✚ Le fonctionnement a été fortement perturbé en 2018 par de nombreuses pannes et par le dépôt de bilan de l'entreprise BIOFLAMM, fabricant de la chaudière bois, rallongeant les délais d'approvisionnement en pièces détachées.
- ✚ Les provisions pour gros entretien et grandes révisions ont donc ainsi dû être utilisées notamment après la remise en état du foyer.

L'exploitation de la chaufferie de Gy

- ⚡ Chaufferie en service depuis novembre 2014 qui alimente, par un réseau de chaleur d'une longueur de 200 ml, le collège et le gymnase.
- ⚡ Lors de la saison de chauffe 2017-2018, la consommation des bâtiments a été de **413 MWh**.
- ⚡ La chaleur a été produite à **81%** par la chaudière plaquettes de 200 kW et à **19%** par la chaudière granulés de 200 kW.



L'exploitation de la chaufferie de Marnay

- ✚ Réseau de chaleur d'une longueur de 1,6 km qui alimente 10 bâtiments publics et 11 particuliers.
- ✚ Lors de la saison de chauffe 2017-2018, la consommation des bâtiments a été de **1 366 MWh**.
- ✚ Chaleur produite à **88%** par 2 chaudières plaquettes de 300 kW chacune et à **12%** par la chaudière fioul de 800 kW.



Les tarifs de vente de la chaleur pour les 3 chaufferies

Chaufferie	R1 (1) (2)	R2 annuel (1) (3)
Scey	75,96 € TTC/MWh	384,43 € TTC/URF
Gy	69,63 € TTC/MWh	264,84 € TTC/URF
Marnay	74,06 € TTC/MWh	619,32 € TTC/URF

(1) avec une TVA à 5,5%

(2) R1 représente la charge variable correspondant à la chaleur consommée par chaque client,

(3) R2 est une charge fixe finançant l'investissement initial et le gros entretien ; cette valeur est définie en URF (unités de répartition forfaitaire)

Projet de chaufferie de Vesoul Montmarin

Une étude externe du cabinet GIRUS a débouché sur un 1er rapport très favorable au projet, le 23 novembre 2018.

Cette analyse a été amendée en décembre 2018 compte tenu des évolutions liées à la taxe carbone.

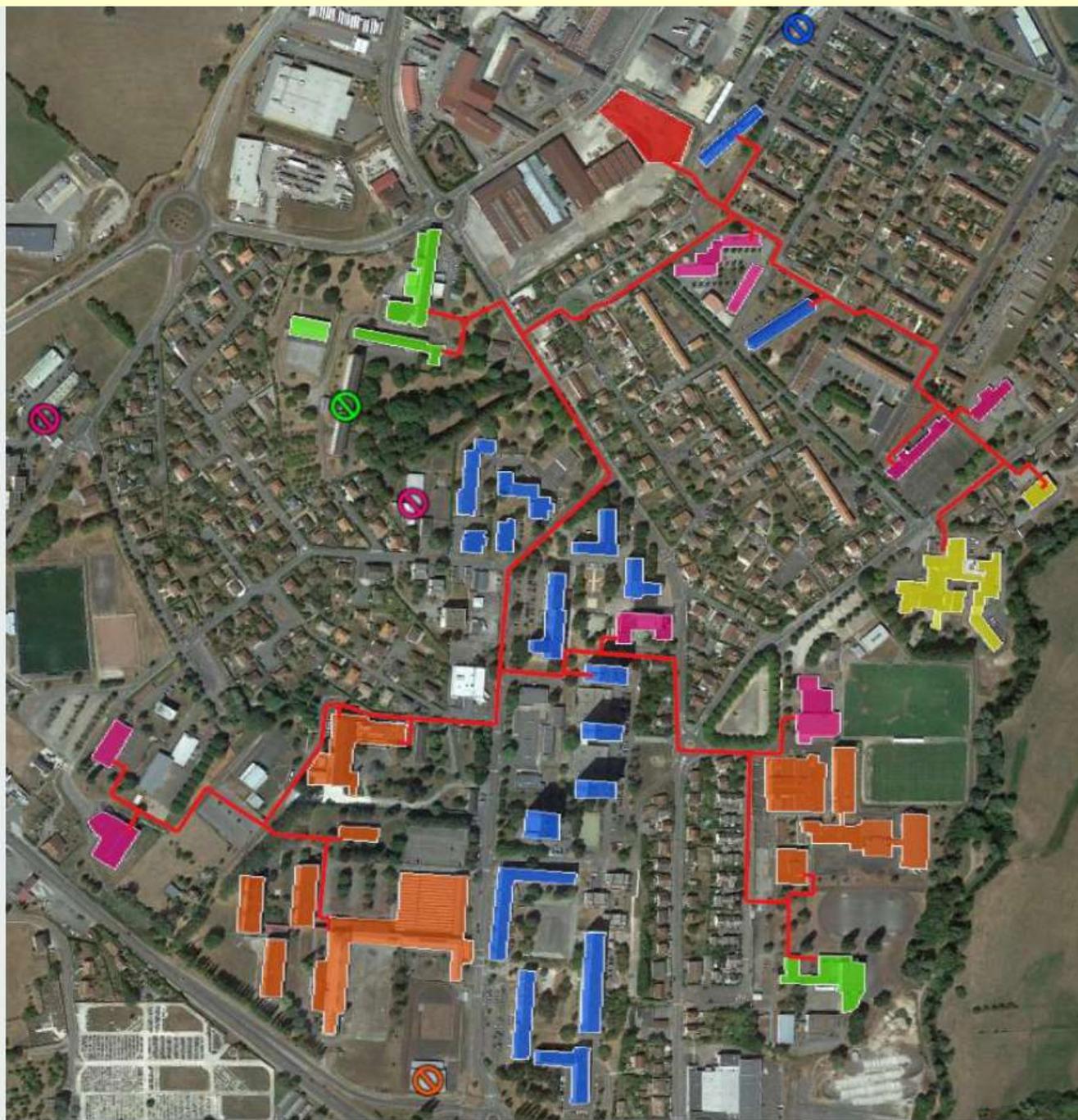
Cette étude, avec un projet de construction de 7,3 millions d'euros, a été présentée ou communiquée aux différents clients potentiels de la chaufferie .

Il est ressorti de ces échanges un accueil favorable de la majorité des participants au raccordement au futur réseau de chaleur, des négociations sont encore en cours avec le Département. L'adhésion de tous les partenaires maximalise la rentabilité du projet. La poursuite des études devra permettre d'établir les engagements définitifs.

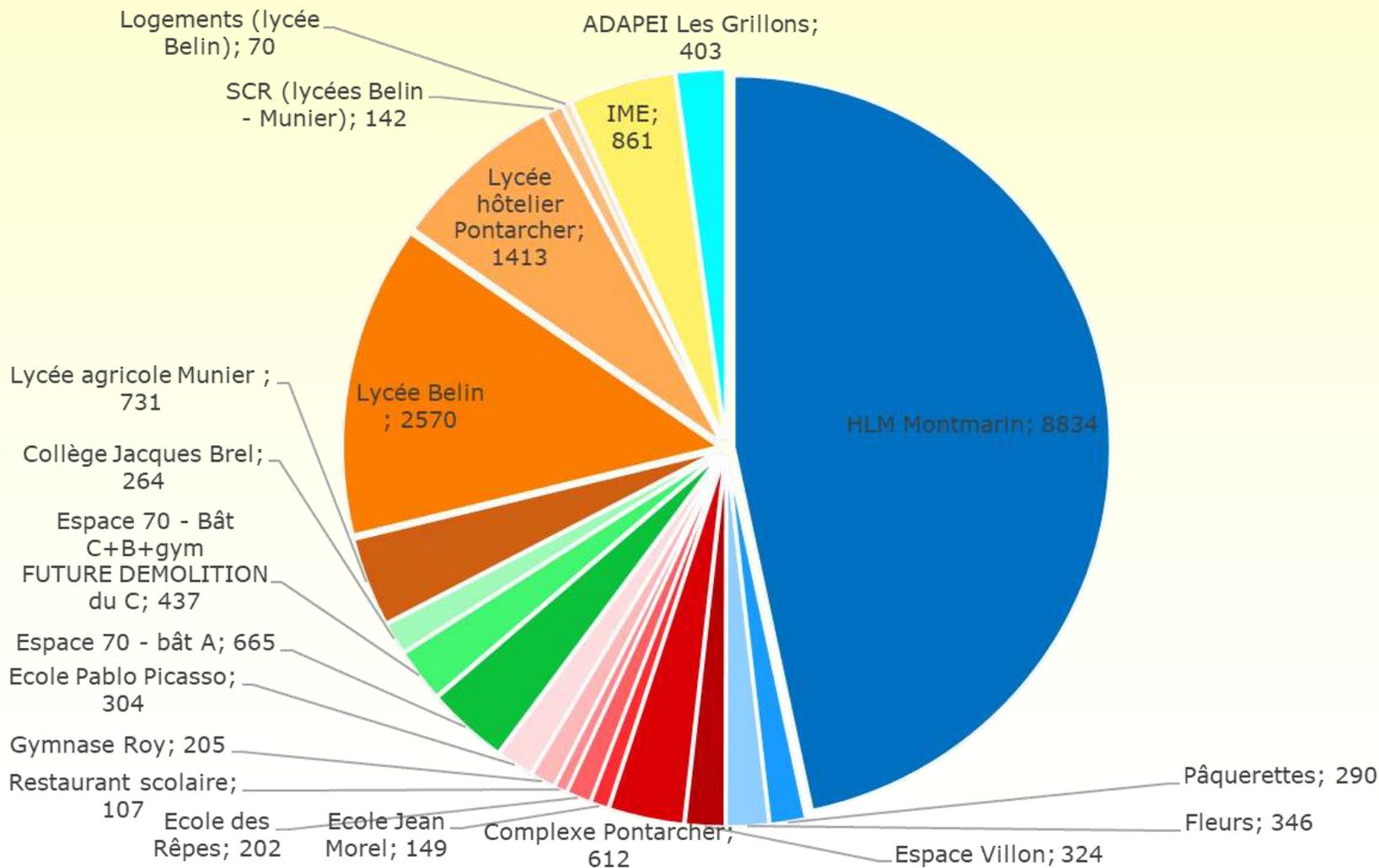
1. Prospects identifiés

Légende :

- Bleu : Habitat 70
- Vert : Département
- Rose : Ville
- Orange : Région
- Jaune : Autres
- Croix : Non retenu



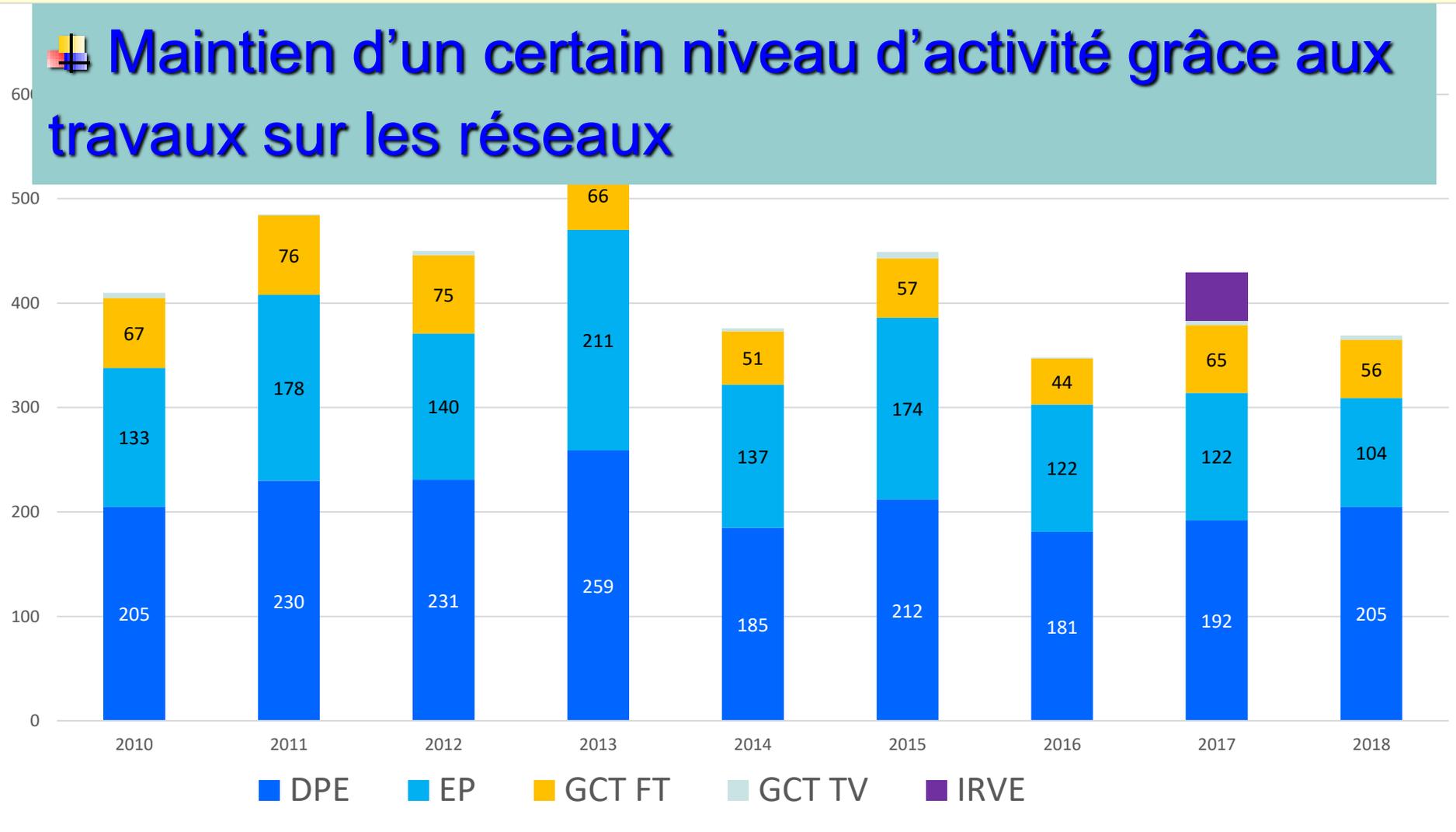
Projet de chaufferie de Vesoul Montmarin



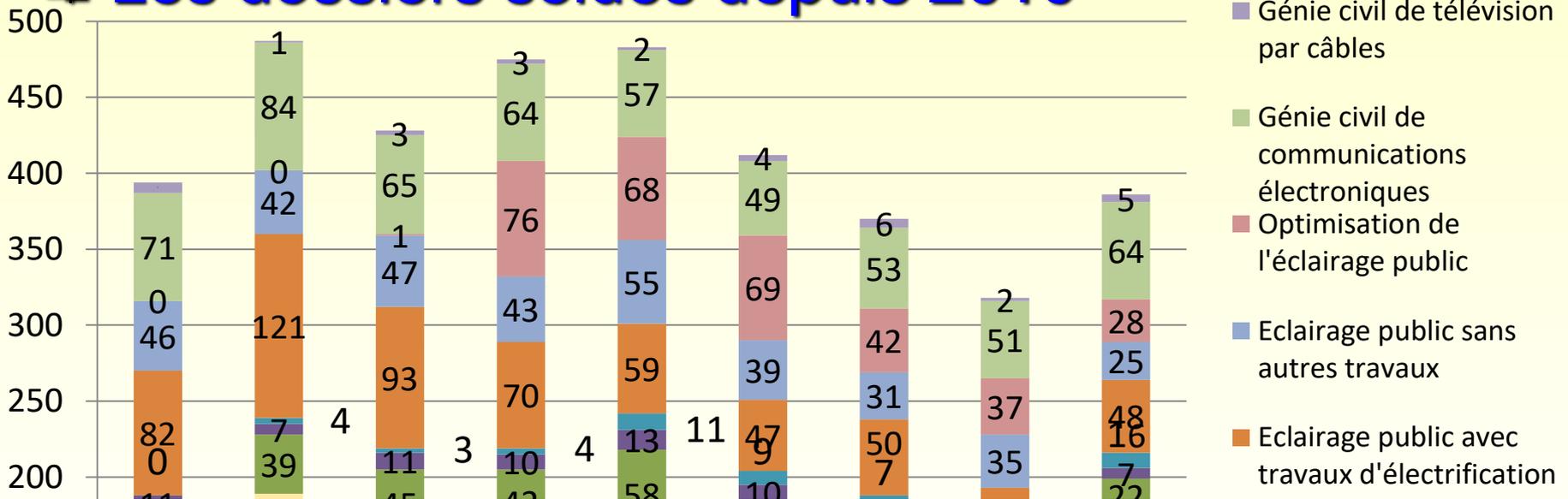
Questions sur l'activité "bois énergie"

**La parole est donnée à
Monsieur Raymond BILQUEZ,
3^{ème} Vice-président,
Président de la commission
"Travaux d'électrification et
d'éclairage public"**

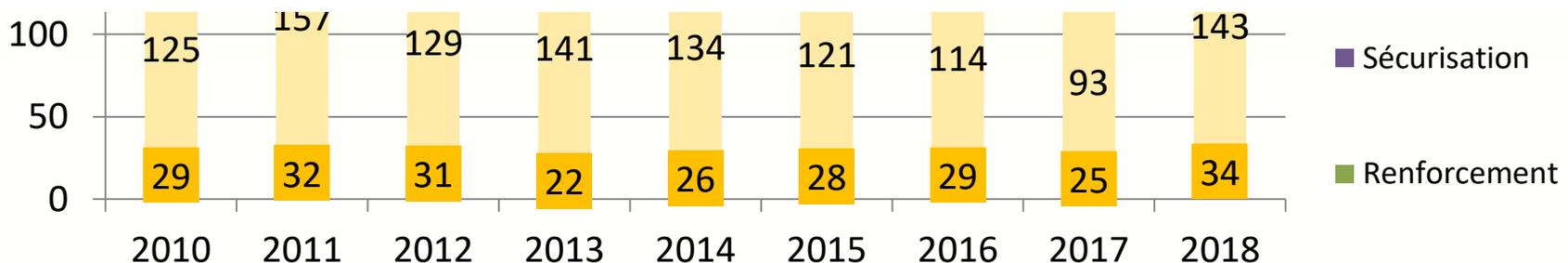
Maintien d'un certain niveau d'activité grâce aux travaux sur les réseaux



Les dossiers soldés depuis 2010



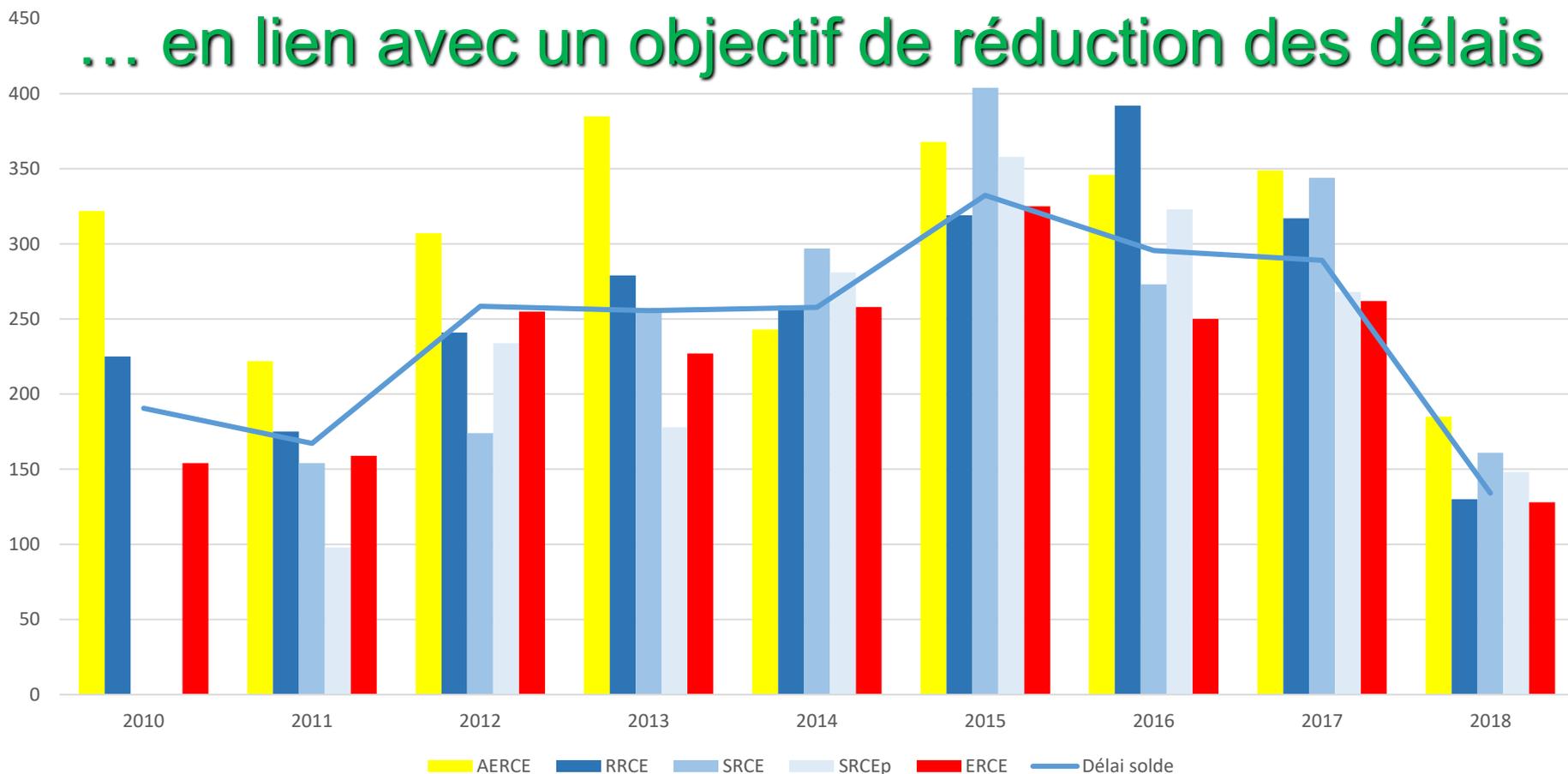
Forte remontée du nombre de dossiers soldés ...



Le rapport d'activité 2018

Délai moyen en jours du solde des affaires DPE
(entre fin des travaux et paiement du solde)

... en lien avec un objectif de réduction des délais



Les travaux sur le réseau d'électricité

✚ Augmentation de la participation du Syndicat pour les communes rurales (Cat. 3 et 4) depuis le 14 janvier 2019 afin de faciliter la dissimulation des réseaux d'électricité et le développement de l'habitat

✚ Travaux de desserte intérieure de lotissements publics à usage d'habitation, ... y compris ZAC :

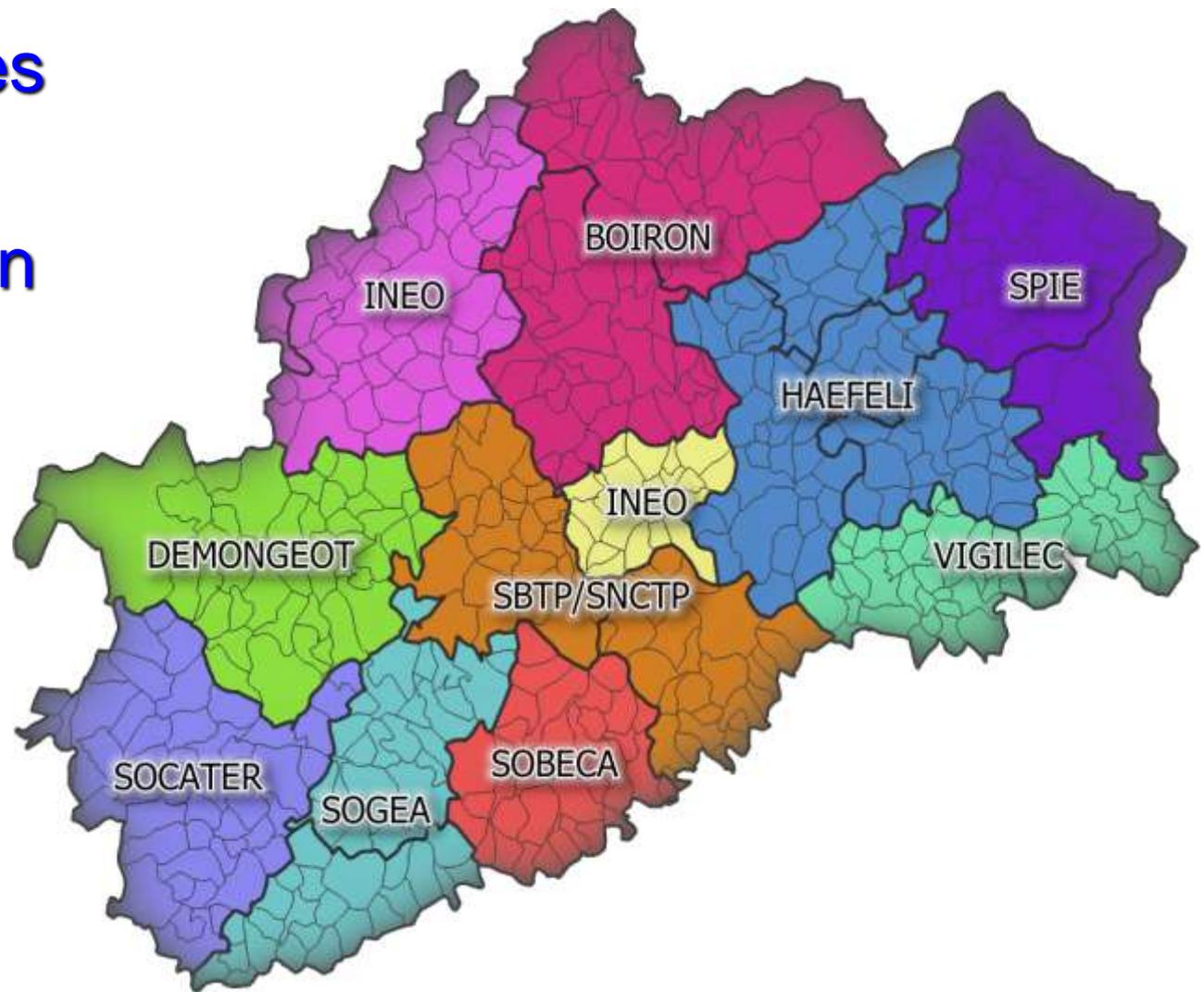
70% → 80%

✚ Aménagement esthétique :

Montant maxi travaux 60 000 € → 120 000 €

70% → 80 %

Les entreprises des travaux d'électrification



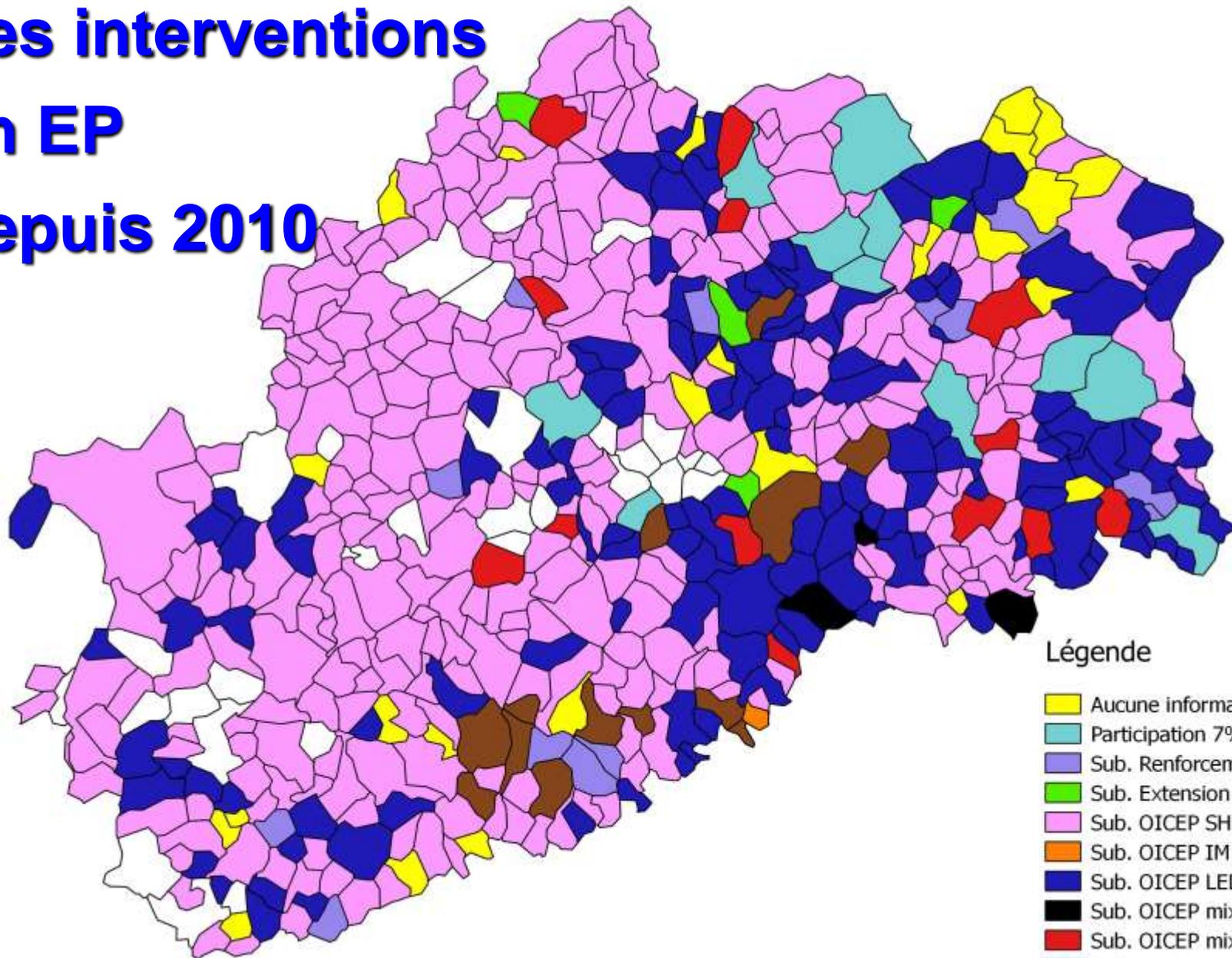
 **Renouvellement des marchés en 2018-2019 :**
passage de 13 à 11 lots géographiques

Les fournitures de matériels

Le SIED 70 achète directement certaines fournitures d'éclairage public, les postes de transformation et les transformateurs à partir de 3 accords-cadres dont les objets sont :

- les matériels courants d'EP
- les matériels esthétiques d'EP
- les postes de transformation, armoires de coupure HTA et transformateurs

Les interventions en EP depuis 2010



Légende

- Aucune information
- Participation 7% à 10%
- Sub. Renforcement Eclairage Public
- Sub. Extension Eclairage Public
- Sub. OICEP SHP
- Sub. OICEP IM
- Sub. OICEP LED
- Sub. OICEP mixte LED & IM
- Sub. OICEP mixte LED & SHP
- Sub. TEPCV LED
- CEE-TEPCV

Les travaux d'optimisation de l'éclairage public

✚ Afin d'encourager les économies d'énergie dans l'éclairage public, augmentation de l'aide du Syndicat depuis le 14 janvier 2019 :

économie 50% → aide 80 % (si LED), sinon aide de 25 %

- plafonné à 450 € par luminaire rénové
- remplacement d'installations comprenant au minimum 85% de luminaires de plus de 10 ans par un luminaire d'efficacité supérieure à 90 lumen/Watt et permettant de réduire d'au moins 50% la puissance maximale appelée
- le SIED 70 conserve la totalité du montant du produit de la vente des CEE correspondants

Les travaux d'optimisation de l'éclairage public

✚ Augmentation des aides pour les lotissements pour communes rurales (Cat. 3 et 4) :

aide de 10 % → aide de 25% si LED

✚ Augmentation des aides aux communes rurales pour les enfouissements (Cat. 3 et 4)

aide de 25 % → aide de 50 % si LED

Questions sur les travaux

**La parole est donnée à
Monsieur Jean-Marc JAVAUX,
4^{ème} Vice-président,
délégué aux nouvelles
technologies**

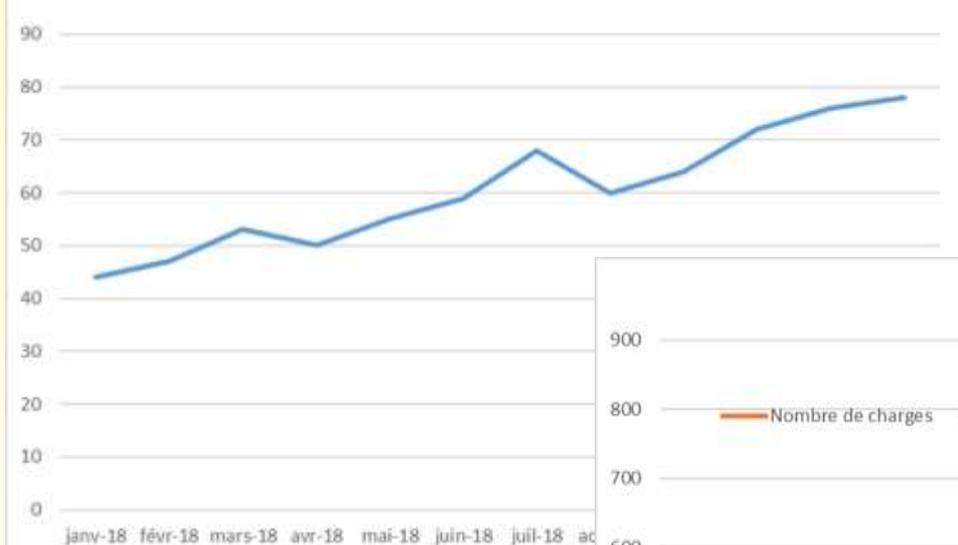
L'année 2018 a vu la fin du déploiement des 45 bornes de recharge publique sur le département de la Haute-Saône.

Il est rappelé que le Comité avait décidé la gratuité de l'accès de ces bornes aux utilisateurs pour une période de 3 ans (soit jusqu'en décembre 2020)

Les premières statistiques ont pu être établies sur la première année de fonctionnement :

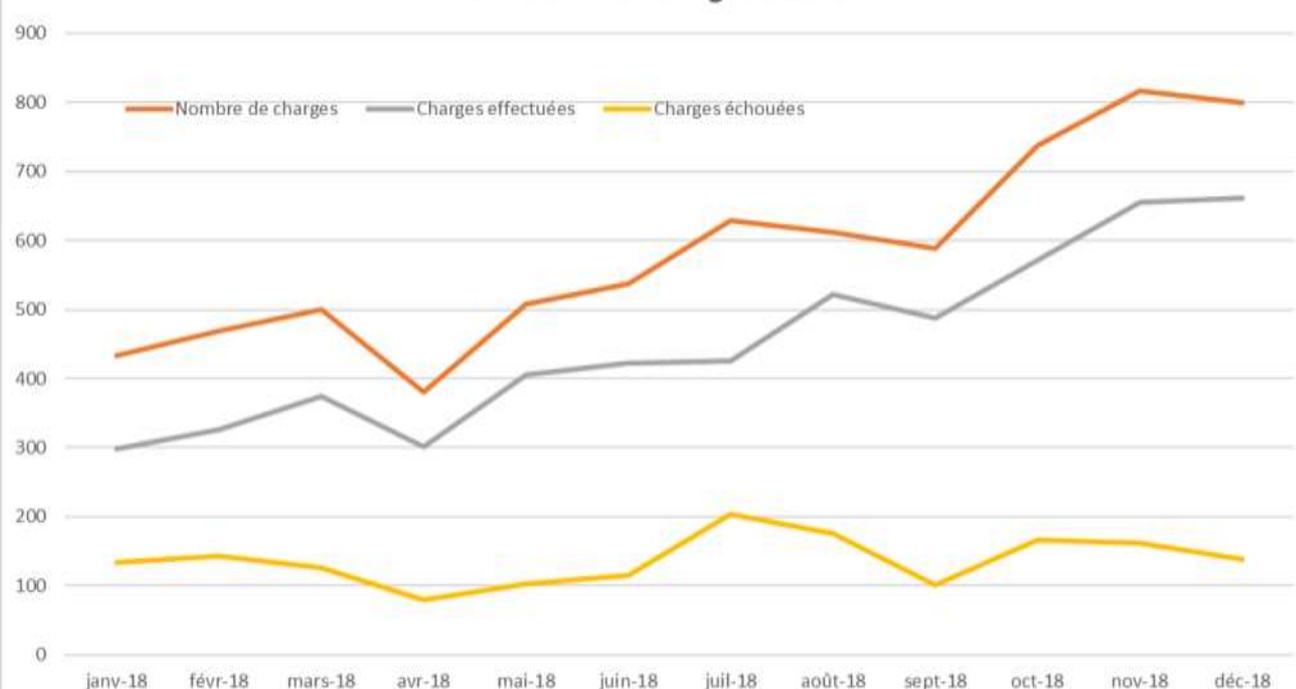
ELECTROMOBILITE

Utilisateurs inscrits SIED70



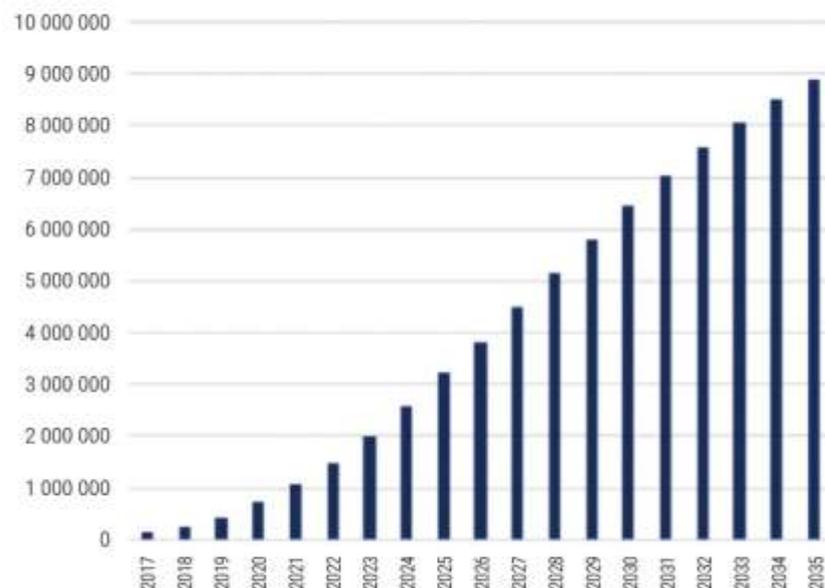
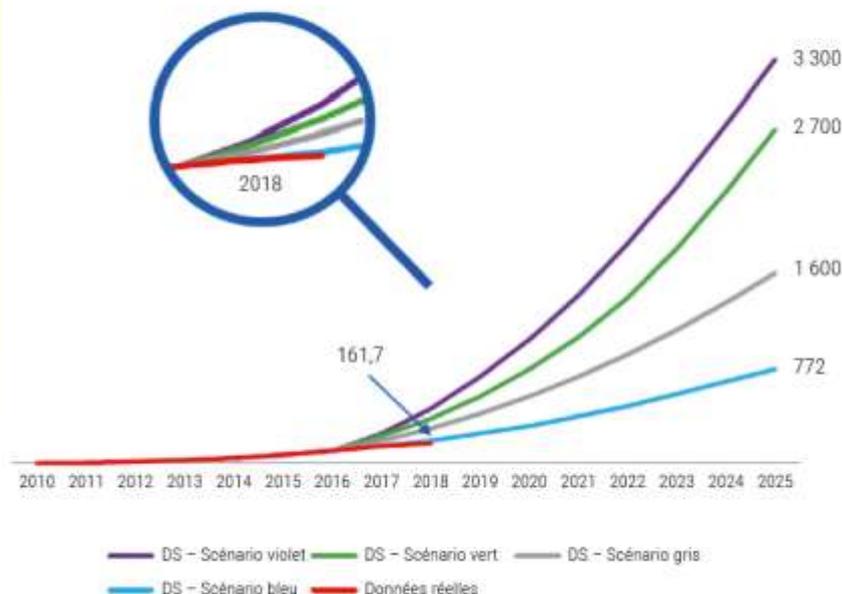
On constate une évolution linéaire de l'usage de ces bornes.

Evolution des charges SIED70



Ces évolutions sont à comparer avec les perspectives nationales de mise en circulation de véhicules électriques (données communiquées par la CRE) :

Figure 1 Projection du nombre de VE et VHR



Questions sur l'électromobilité

**La parole est donnée à
Monsieur Pascal GAVAZZI,
5^{ème} Vice-président,
Président de la commission
"Economie d'énergie et
transition énergétique"**

Economies d'énergie et transition énergétique

En 2018, le SIED 70 a aidé ses adhérents à mener une politique d'économie d'énergie grâce aux :

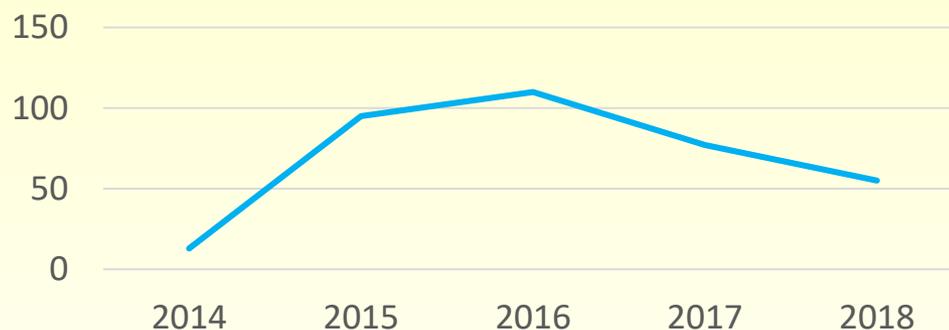
- Financements des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public
- Collectes de certificats d'économie d'énergie qui permettent de financer une partie des travaux
- Financement de travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics,
- Conseils en énergie partagés

Dans le cadre de la transition énergétique, il étudie la possibilité du développement de la production d'hydroélectricité sur 1 site du département à Pont Sur l'Ognon.

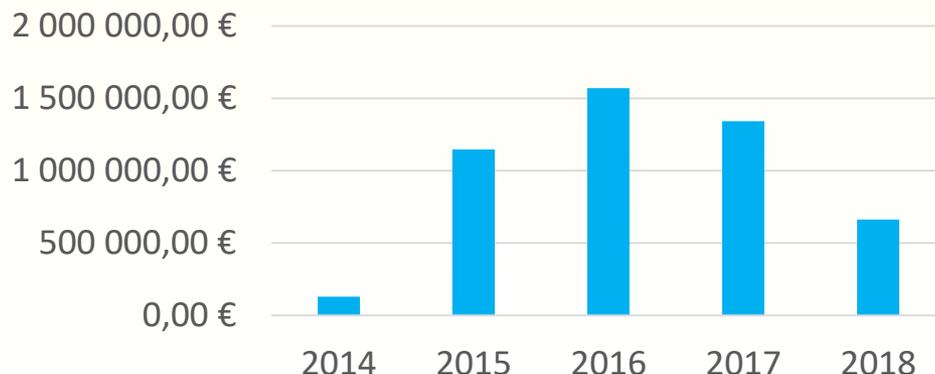
Les travaux d'optimisation de l'éclairage public

Par délibération du 7 mai 2013, le Bureau Syndical a ouvert les subventions sur l'Optimisation des Installations Communales d'Eclairage Public (OICEP) aux communes qui ne délèguent pas leur maîtrise d'ouvrage au SIED 70.

Evolution du nombre de dossiers OICEP hors MOA SIED70 traités



Evolution du montant des subventions OICEP hors MOA SIED70





Les certificats d'économie d'énergie : CEE

Depuis 2014, le SIED 70 assiste techniquement les collectivités, les particuliers et les entreprises dans l'élaboration des dossiers de demande de Certificats d'Economies d'Energie.

Ceux-ci mandatent le SIED 70 pour le dépôt et la vente des CEE qui leur rétrocède au final le gain financier obtenu pour leurs CEE.

Les certificats d'économie d'énergie : CEE

- ✚ En 2018, le Syndicat a procédé à la vente de 57 645 576 kWh cumac de CEE-classiques.
- ✚ Le montant de la vente s'est élevé à 322 815,23 € (PU 0,0056€/kWhcumac), dont :
 - 212 839,01 € pour les collectivités,
 - 512,06 € pour des particuliers.
- ✚ Cette vente porte à 796 078,84 € le montant récupéré par le Syndicat dont 273 317,44 € pour les collectivités et 1 299,25 € pour des particuliers.

Les certificats d'économie d'énergie : CEE

Depuis mai 2017, le SIED 70 et les lauréats TEPCV :

- Pays de Vesoul-Val de Saône,
- Pays des Vosges Saônoises,
- Pays des 7 Rivières pour la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois et la Communauté de Communes du Pays Riolais

se sont associés pour valoriser et revendre à un acheteur unique les CEE via le Programme PRO-INNO-08.

Les certificats d'économie d'énergie : CEE

- 206 dossiers PRO-INNO-08 totalisant 321 fiches valorisables sont en cours de réalisation sur ces 4 territoires lauréats, pour un volume potentiel de :

- 944 312 MWh cumac

ce qui représente un montant financier de près de :

- 4 000 000 € qui pourraient être reversés aux bénéficiaires et lauréats.



Les certificats d'économie d'énergie : CEE

120 567,79 € qui ont ainsi pu être reversés aux collectivités concernées sur 2018.

Le solde restant sera reversé sur l'année 2019.

A ce jour, 645 000 MWh cumac de réalisation ont été reçus-complets par le SIED 70.

Compte tenu de l'arrivée au fil de l'eau des dossiers et de la durée d'instruction des dossiers, les délais de versement sont de l'ordre de 6 mois en moyenne.

Par délibération en date du 5 mars 2018, le Bureau syndical a décidé le lancement d'un nouvel appel à projets,

« Rénovation thermique des bâtiments communaux »

doté d' 1 million d'euros destinés à aider les communes dans une démarche de maîtrise des consommations d'énergie.

Cet appel à projets permet de subventionner à 40% du montant HT des études et travaux de rénovation thermique de bâtiments publics des communes du syndicat (plafonné à 50 000 € de subvention), dans la limite de 80% de subventions publiques, sous condition d'atteindre un minimum d'économies d'énergie.

La commission Economies d'Energie Performance Energétique constituée en jury le 9 janvier 2019 a ainsi pu retenir 16 dossiers représentant un potentiel de 536 000 € de subvention.

Par délibération en date du 14 janvier 2019, le Bureau syndical a décidé une évolution du dispositif par :

- le maintien du dispositif sur plusieurs années
- le traitement des dossiers au fil de l'eau (avec 2 à 3 jurys/an)
- une évolution du taux des aides :
 - ✓ Communes où le Syndicat perçoit la TCFE: 40% → 50%
 - ✓ Communes urbaines : 0% → 25%
 - ✓ EPCI : Montant de subvention calculé au prorata de la population des communes où le syndicat perçoit la TCFE.

Afin d'accompagner les communes dans le montage de leurs dossiers, le SIED 70 a également décidé la mise en place d'un groupement d'audits énergétiques :

subventionnés à 100%,
pour les collectivités intéressées,
contre l'adhésion au service CEP.

Les conseils en énergie partagés

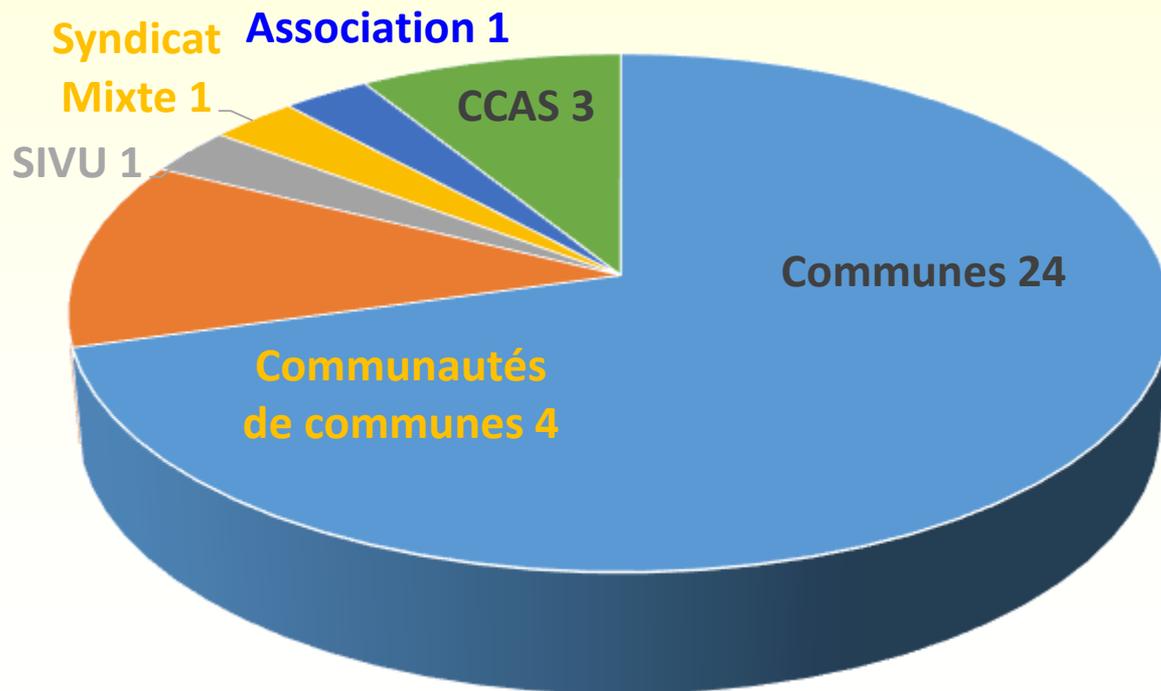
- 🏠 La convention passée avec l'ADEME pour le CEP actuel du SIED 70 est arrivée à son terme au 5 novembre 2017.
- 🏠 L'ADEME, en partenariat avec la Région, lance un appel à candidature pour la création de nouveaux postes de Conseillers en énergie partagés (CEP) en Bourgogne Franche-Comté avec une aide à hauteur de 24 000 €/an pendant 3 ans.
- 🏠 Si nécessaire, le SIED 70 se portera candidat sur ce nouvel appel à projets en fonction des besoins.

Après rendu des études de faisabilité, seul le projet de Pont-sur-l'Ognon, estimé à 2 400 000 €, a été retenu.

✚ Un projet commun est en cours d'élaboration avec le SIBVHO, propriétaire du droit d'eau, en fonction des possibilités d'acquisition du terrain d'assiette du projet par ce syndicat.

GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIES

Les membres du groupement devaient adhérer pour une période de consommation comprise entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2021 :



soit un total
d'environ
135 points
de livraison
toute énergie
confondue

Questions sur les économies d'énergie et la transition énergétique

Désignation du budget M14	Fonctionnement en €			Investissement en €			Résultat global en €	Pour mémoire Résultat global 2017
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat		
Principal	5 567 713,79	15 294 027,93	9 726 314,14	14 922 307,12	14 998 697,01	76 389,89	9 802 704,03	7 308 768,74
annexe Conseil	40 800	40 800	0	0	0	0	0	0


Le résultat du budget principal est à compléter cette année afin de tenir compte des Restes à réaliser qui s'établissent ainsi :

Dépenses : 3 385 980,36 €

Recettes : 5 330 998,61 €

Solde : 1 945 018,25 €

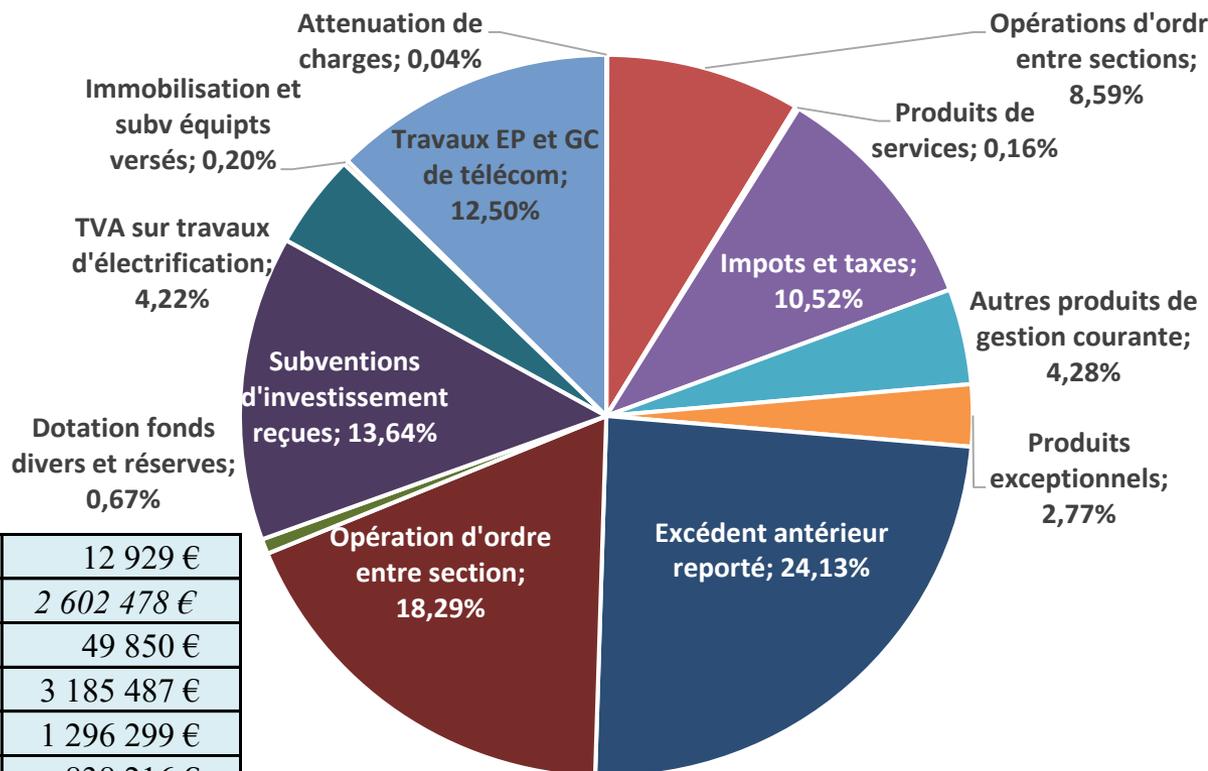
Désignation du budget annexe M4	Exploitation en €			Investissement en €			Résultat global en €	Pour mémoire Résultat global 2017
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat		
Prestations de services	17 189,19	17 189,19	0	0,01	0.01	0	0	0
Chaufferie de Scey	130 288,43	119 189,37	-11 099,06	62 190,92	66 867,97	4 677,05	-6 422,01	7 572,64
Chaufferie de Gy	55 856,92	55 838,61	-18,31	22 132,36	49 873,88	27 741,52	27 723,21	29 136,97
Chaufferie de Marnay	165 327,76	165 327,76	0	64 602,44	64 730,89	128,45	128,45	6 484,96
Chaufferie de Vesoul	0	0	0	720	100 000	99 280	99 280	
Production électrique renouvelable	0	0	0	0	98 940,39	0	98 940,39	0

Le CA 2018 : budget principal

Les recettes

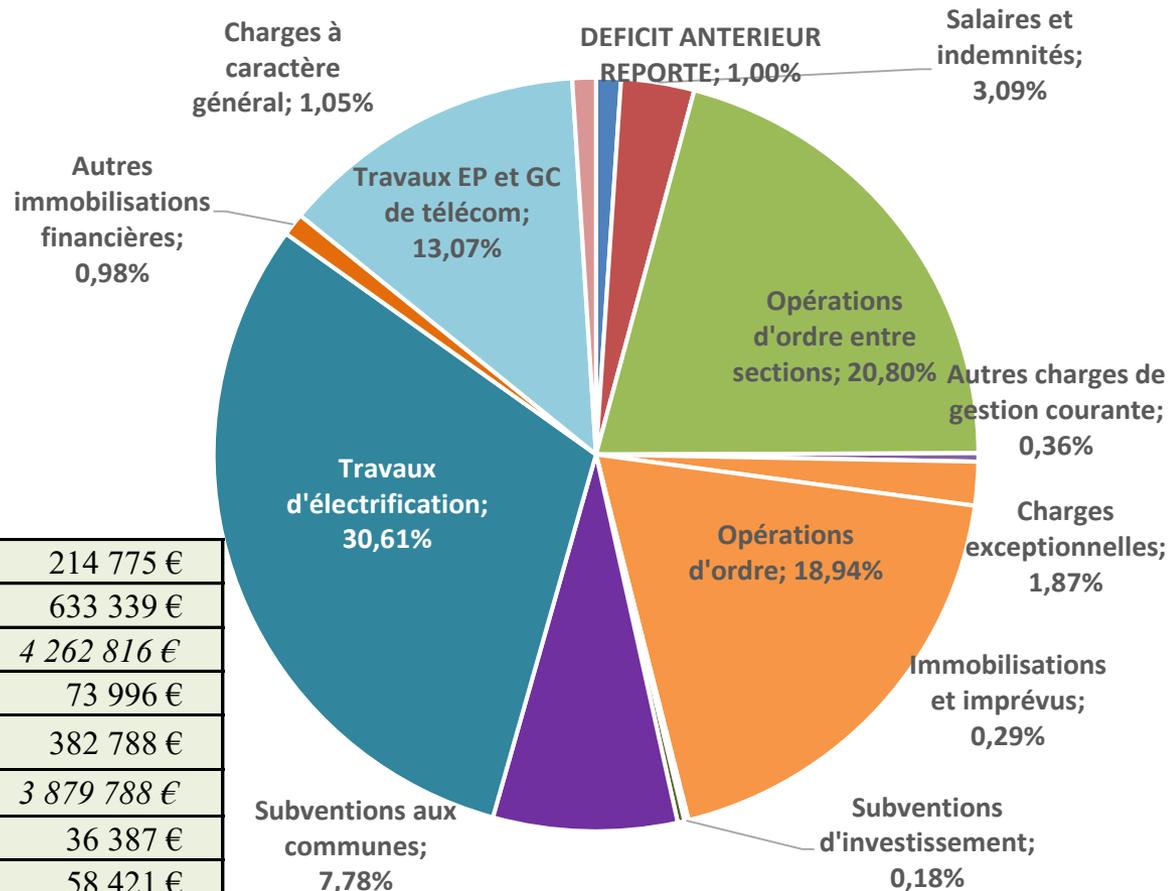
RECETTES

FONCTIONNEMENT	Attenuation de charges	12 929 €
	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	2 602 478 €
	Produits de services	49 850 €
	Impôts et taxes	3 185 487 €
	Autres produits de gestion courante	1 296 299 €
	Produits exceptionnels	838 216 €
	Excédent antérieur reporté	7 308 769 €
INVESTISSEMENT	<i>Opération d'ordre entre section</i>	5 540 125 €
	Dotation fonds divers et réserves	203 945 €
	Subventions d'investissement reçues	4 131 031 €
	TVA sur travaux d'électrification	1 278 369 €
	Immobilisation et subv équipts versés	59 623 €
Comité S	Travaux EP et GC de télécom	3 785 604 €



Le CA 2018 : budget principal

Les dépenses

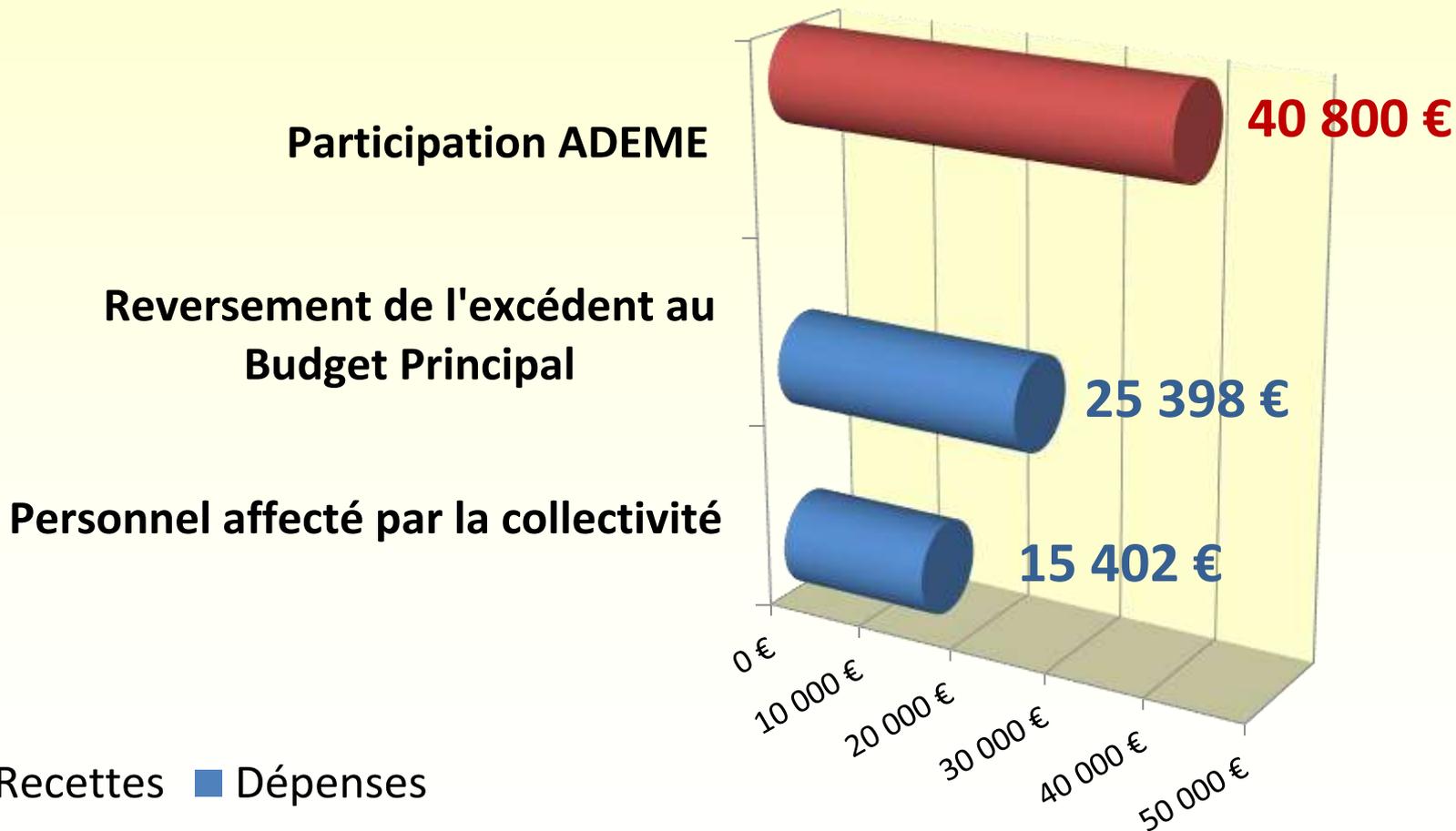


DEPENSES

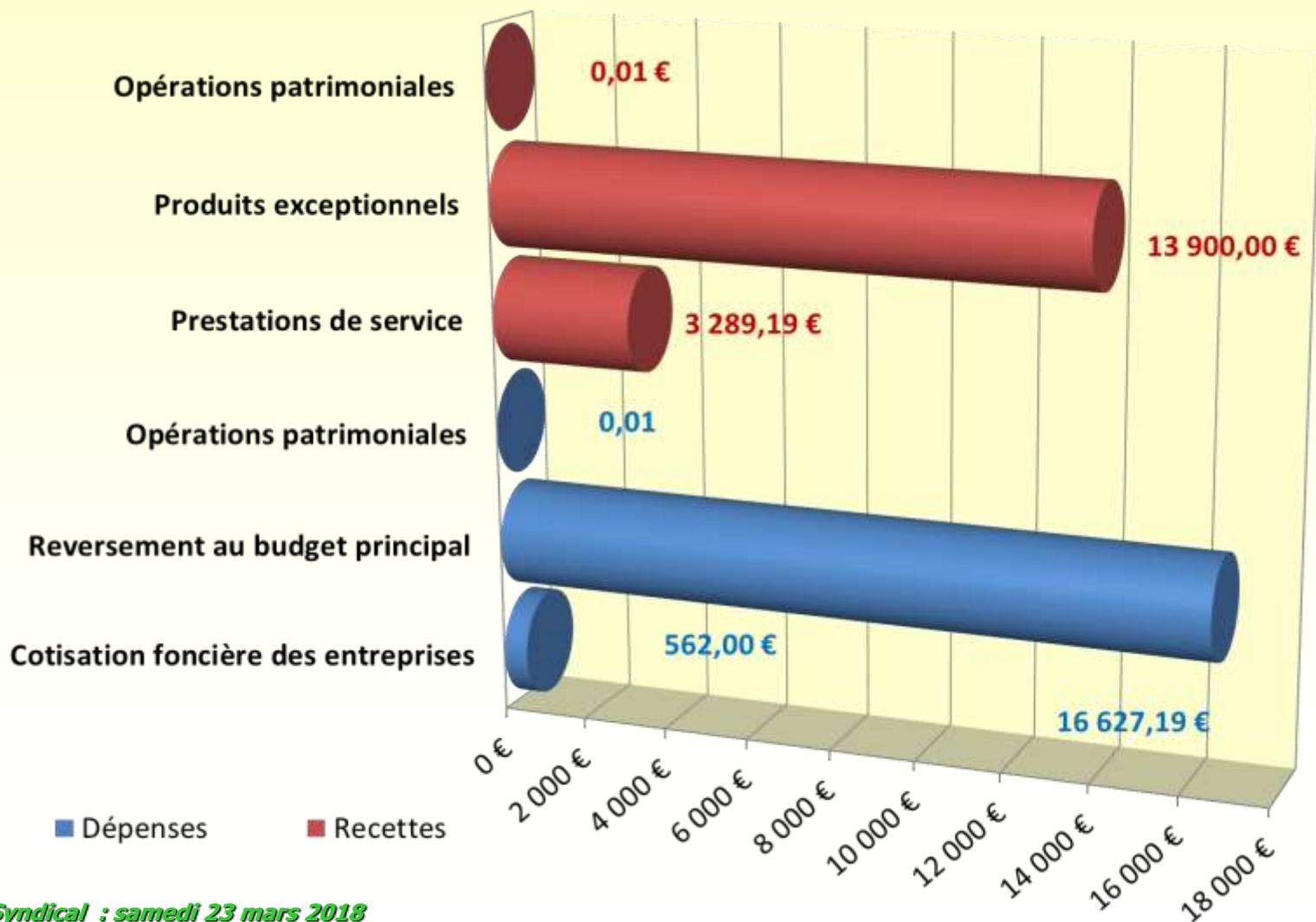
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	Montant (€)
	Charges à caractère général	214 775 €
	Salaires et indemnités	633 339 €
	Opérations d'ordre entre sections	4 262 816 €
	Autres charges de gestion courante	73 996 €
	Charges exceptionnelles	382 788 €
INVESTISSEMENT	Opérations d'ordre	3 879 788 €
	Subventions d'investissement	36 387 €
	Immobilisations et imprévus	58 421 €
	Subventions aux communes	1 593 401 €
	Travaux d'électrification	6 272 587 €
	Autres immobilisations financières	200 000 €
	Travaux EP et GC de télécom	2 677 779 €
	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	203 945 €

Le CA 2018 : budget annexe "Conseil"

BUDGET ANNEXE CONSEIL

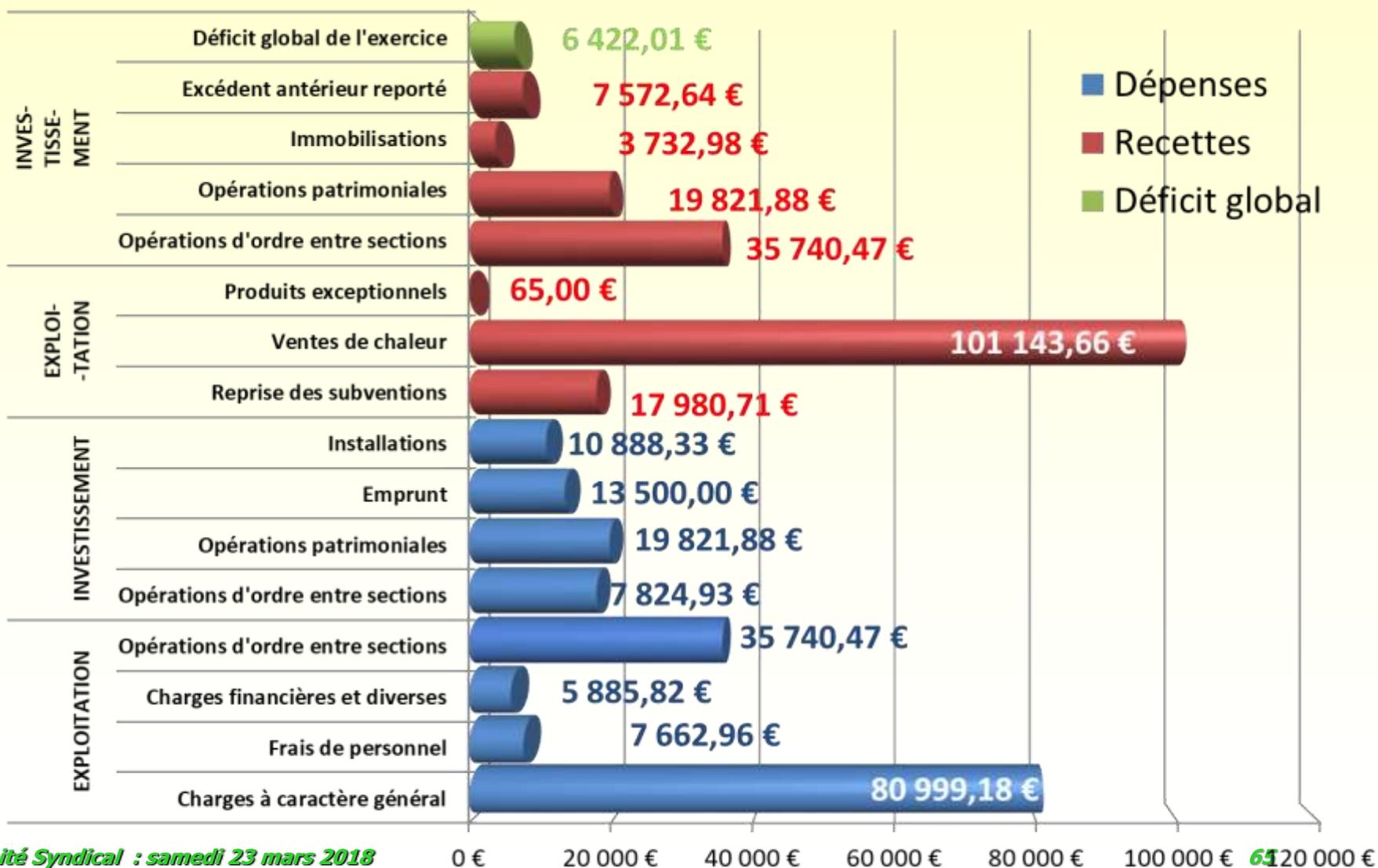


Le CA 2018 : budget annexe "Prestations de service"



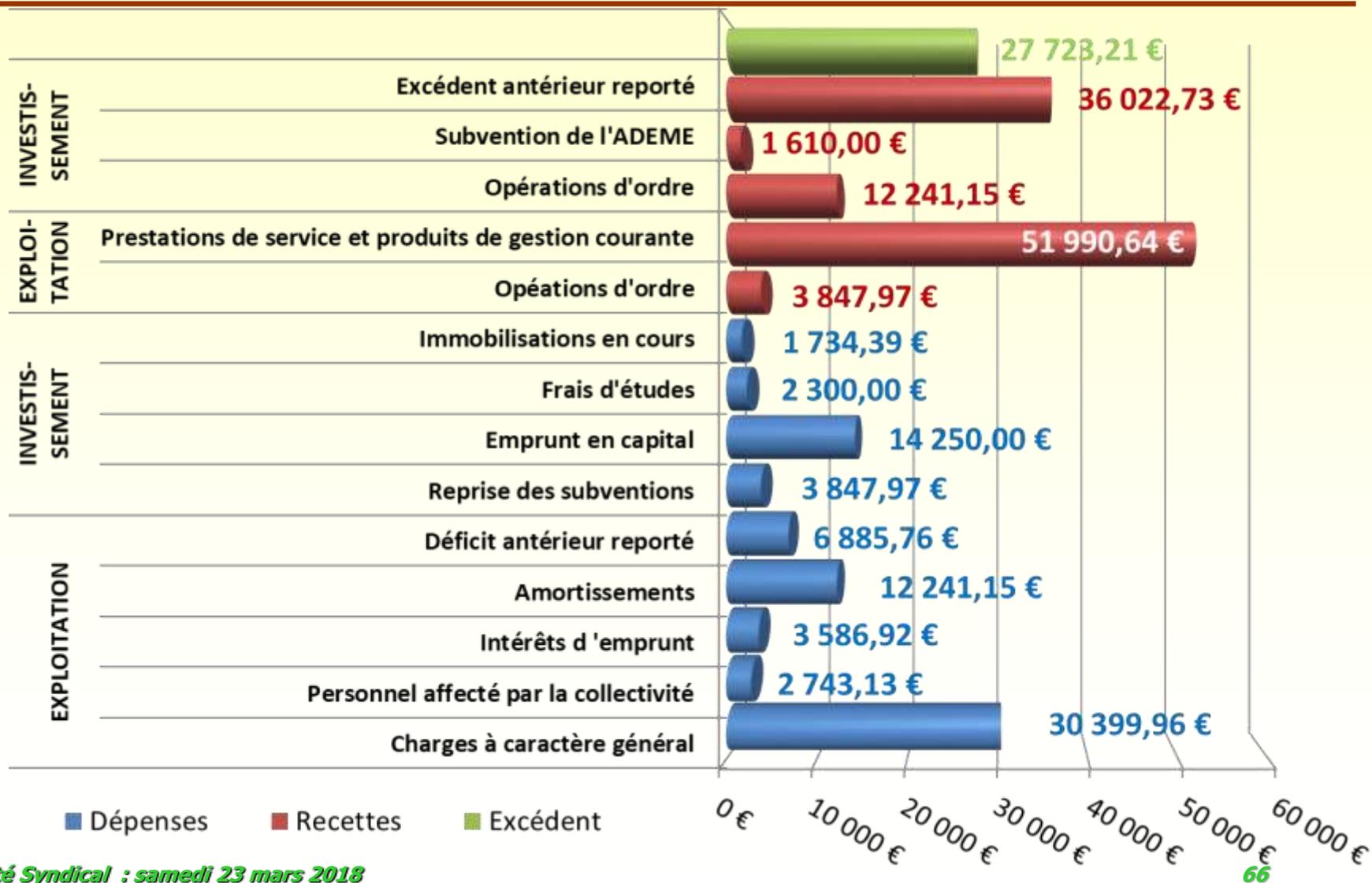
Le CA 2018 : budget annexe

"Chaufferie de Scey-sur-Saône"

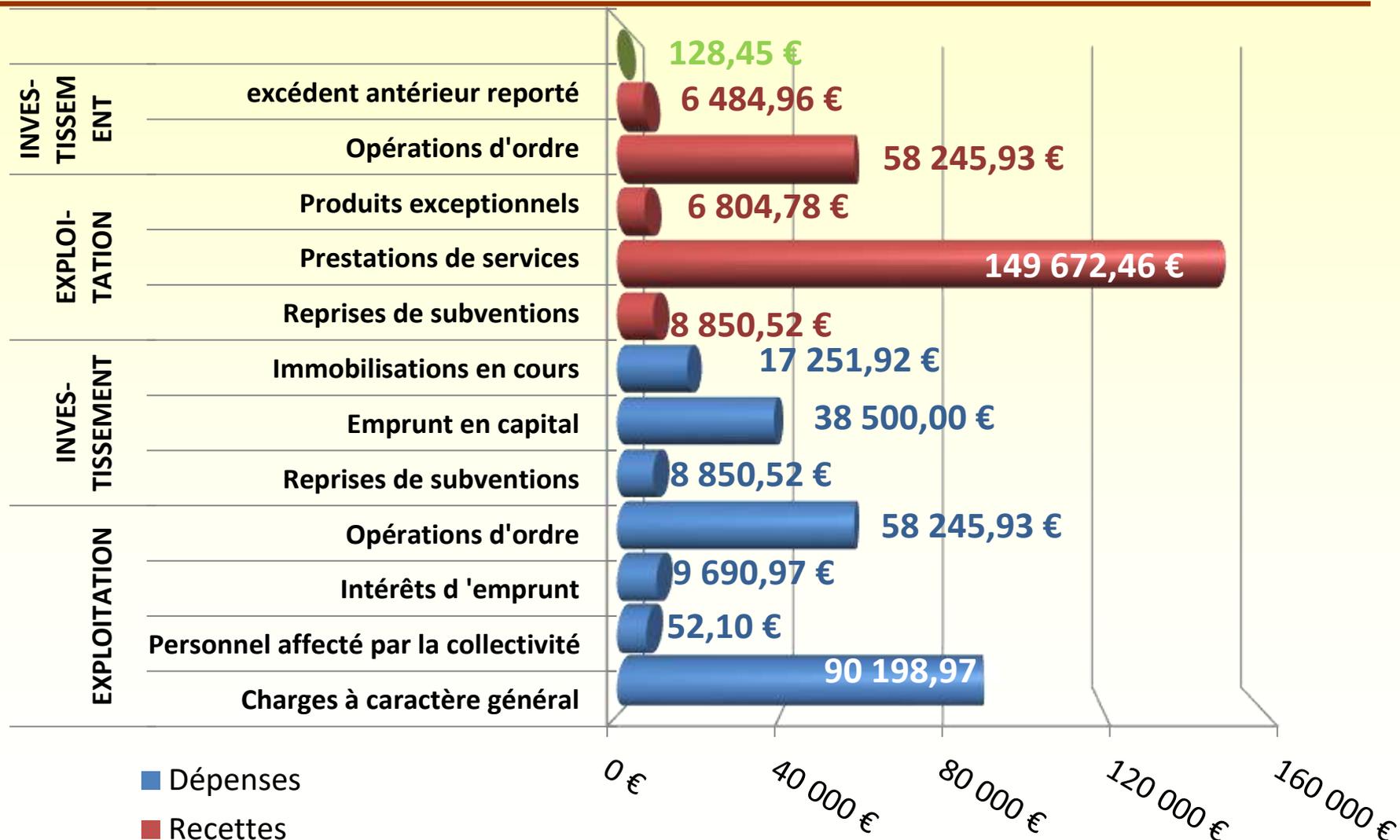


Le CA 2018 : budget annexe

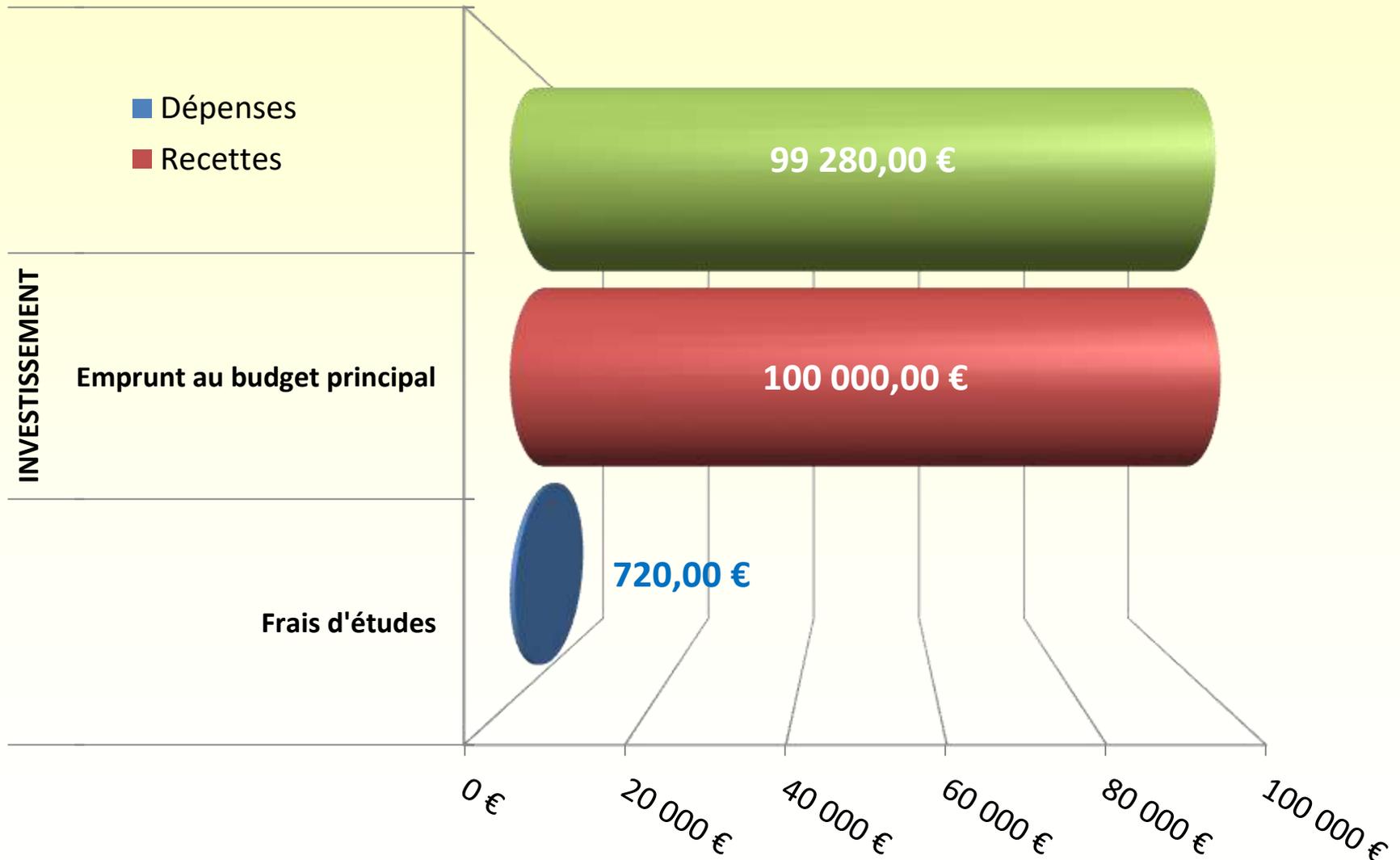
"Chaufferie de Gy"



Le CA 2018 : budget annexe "Chaufferie de Marnay"

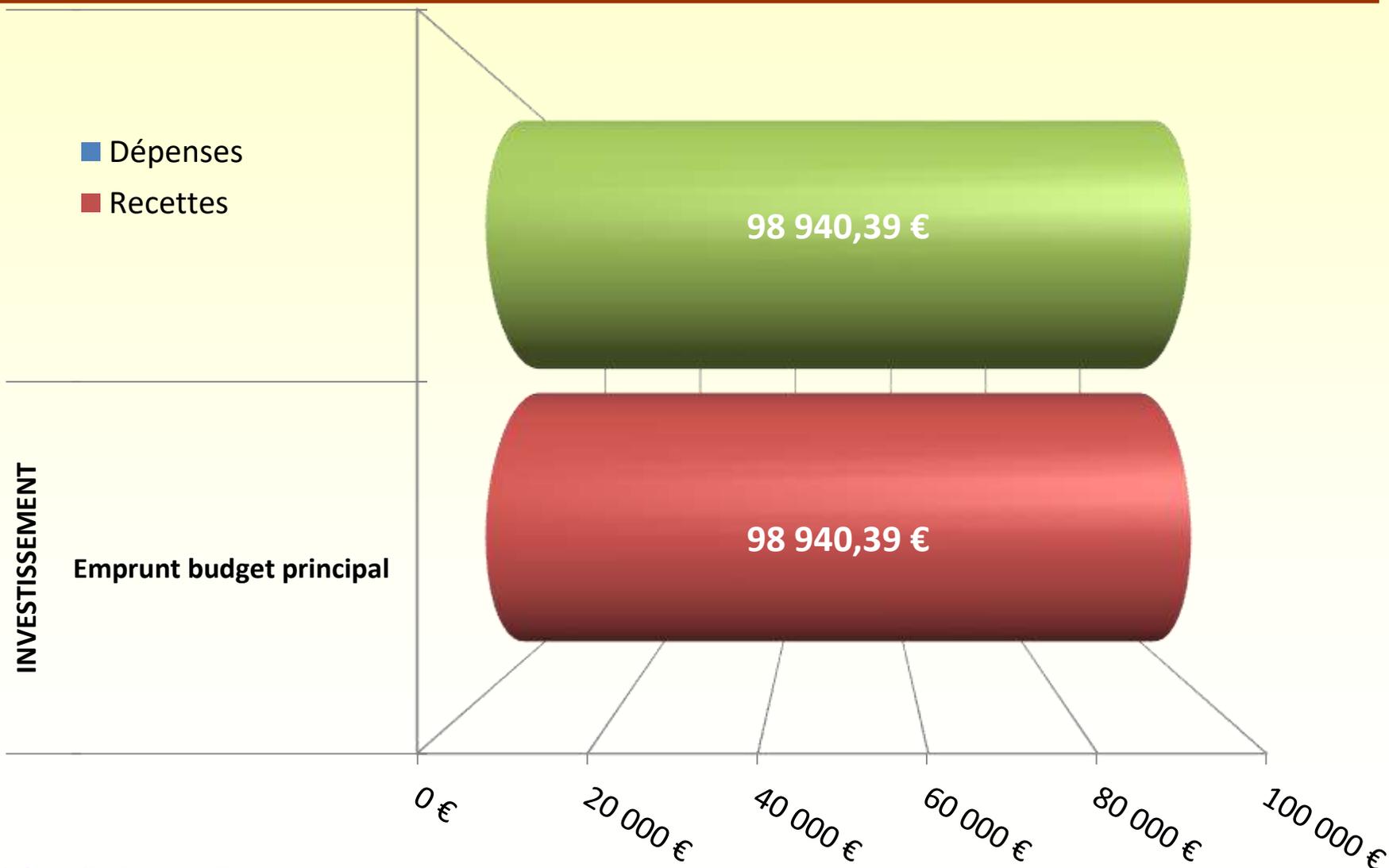


Le CA 2018 : budget annexe "Chaufferie de Vesoul"



Le CA 2018 : budget annexe

« Production électrique renouvelable »



Vote des comptes de gestion 2018

Les comptes de gestion du budget général et des 7 budgets annexes qui viennent d'être présentés sont soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante

Vote des comptes administratifs 2018

Le Comité doit arrêter les comptes administratifs après que le Président se soit retiré.

Vote des comptes administratifs 2018

Budget	fonctionnement ou exploitation (en €)			Investissement (en €)			résultat global (en €)	Restes à réaliser (en €)
	dépenses	recettes	résultat	dépenses	recettes	résultat		
Principal	5 567 713,79	15 294 027,93	9 726 314,14	14 922 307,12	14 998 697,01	76 389,89	9 802 704,03	1 945 918,25
Conseil	40 800	40 800	0	0	0	0	0	
Prestations de services	17 189,19	17 189,19	0	0,01	0,01	0	0	
Chaufferie Scey	130 288,43	119 189,37	-11 099,06	62 190,92	66 867,97	4 677,05	-6 422,01	
Chaufferie Gy	55 856,92	55 838,61	-18,31	22 132,36	49 873,88	27 741,52	27 723,21	
Chaufferie Marnay	165 327,76	165 327,76	0	64 602,44	64 730,89	128,45	128,45	
Chaufferie de Vesoul	0	0	0	720	100 000	99 280	99 280	
Production électrique renouvelable	0	0	0	0	98 940,39	98 940,39	98 940,39	

Propositions du Président :

Budget principal :

Excédent d'investissement :	76 389,89 €
Excédent de fonctionnement :	9 726 314,14 €

Proposition :

reprise de l'excédent d'investissement :	76 389,89 €
reprise de l'excédent budgétaire en fonctionnement :	9 726 314,14 €

Budget annexe conseil :

Excédent de fonctionnement :	0 €
------------------------------	-----

Vote de la reprise des résultats 2018 sur BP 2019

+ Budget annexe prestations de services :

Excédent d'investissement :	0 €
Excédent de fonctionnement :	0 €

+ Budget annexe chaufferie de Scey-sur-Saône :

Excédent d'investissement :	4 677,05 €
Déficit d'exploitation :	11 099,06 €

Proposition :

- reprise de l'excédent d'investissement :	4 677,05 €
- reprise du déficit d'exploitation :	11 099,06 €

Vote de la reprise des résultats 2018 sur BP 2019

+ Budget annexe chaufferie de Gy :

Excédent d'investissement :	27 741,52 €
Déficit d'exploitation :	18,31 €

Proposition :

- reprise de l'excédent d'investissement :	27 741,52 €
- reprise du déficit d'exploitation :	18,31 €

+ Budget annexe chaufferie de Marnay :

Excédent d'investissement :	128,45 €
Excédent d'exploitation :	0,00 €

Proposition :

- reprise de l'excédent d'investissement :	128,45 €
--	----------

Vote de la reprise des résultats 2018 sur BP 2019

+ Budget annexe chaufferie de Vesoul :

Excédent d'investissement :	99 280,00 €
Excédent d'exploitation :	0 €

Proposition :

- reprise de l'excédent d'investissement :	99 280,00 €
--	-------------

+ Budget Production électrique renouvelable :

Excédent d'investissement :	99 940,39 €
Excédent d'exploitation :	0,00 €

Proposition :

- reprise de l'excédent d'investissement :	99 940,39 €
--	-------------

Vote de l'assemblée

MODIFICATION DU GUIDE DES AIDES 2019

Afin de contribuer au développement des EnR dans les collectivités, le Bureau Syndical a mis en place, outre ceux déjà exposés, les dispositifs suivants :

☰ SOLAIRE THERMIQUE : aide de 20% en plus de l'aide de la Région de 60 % du coût total HT, dans la limite de 600 €/m² de surface d'entrée de capteurs vitrés.

☰ GEOTHERMIE : aide de 20 % du coût HT du projet dans la limite de 2 000 € HT/kW.

Les recettes principales :

- TCFE (Taxe sur la Consommation d'Electricité)
- Redevances de concession
- PCT (Part Couverte par les Tarifs)
- l'excédent global de clôture
- les aides du FACÉ

Les dépenses de fonctionnement tiennent compte de charges de personnel supplémentaires si nécessaires pour faire face aux activités innovantes mises en place par le Syndicat (IRVE, groupements d'achat d'énergie, photovoltaïque, valorisation de CEE, hydroélectricité, appels à projets pour la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments) ainsi que de l'accroissement de l'activité dans le domaine des chaufferies bois (chaufferie de Vesoul), compensées en partie par les recettes récupérées des budgets annexes correspondants (69 400 €).

- ✚ Les travaux d'électrification sont basés sur les aides 2019 et sur la programmation établie en 2018 avec une majoration de près de 1 M € pour les AERCE.
- ✚ Les travaux d'éclairage public sont par contre prévus en baisse.
- ✚ Le budget des dépenses et recettes pour les travaux traditionnels est basé sur le tableau suivant :

Les dépenses et recettes des travaux traditionnels :

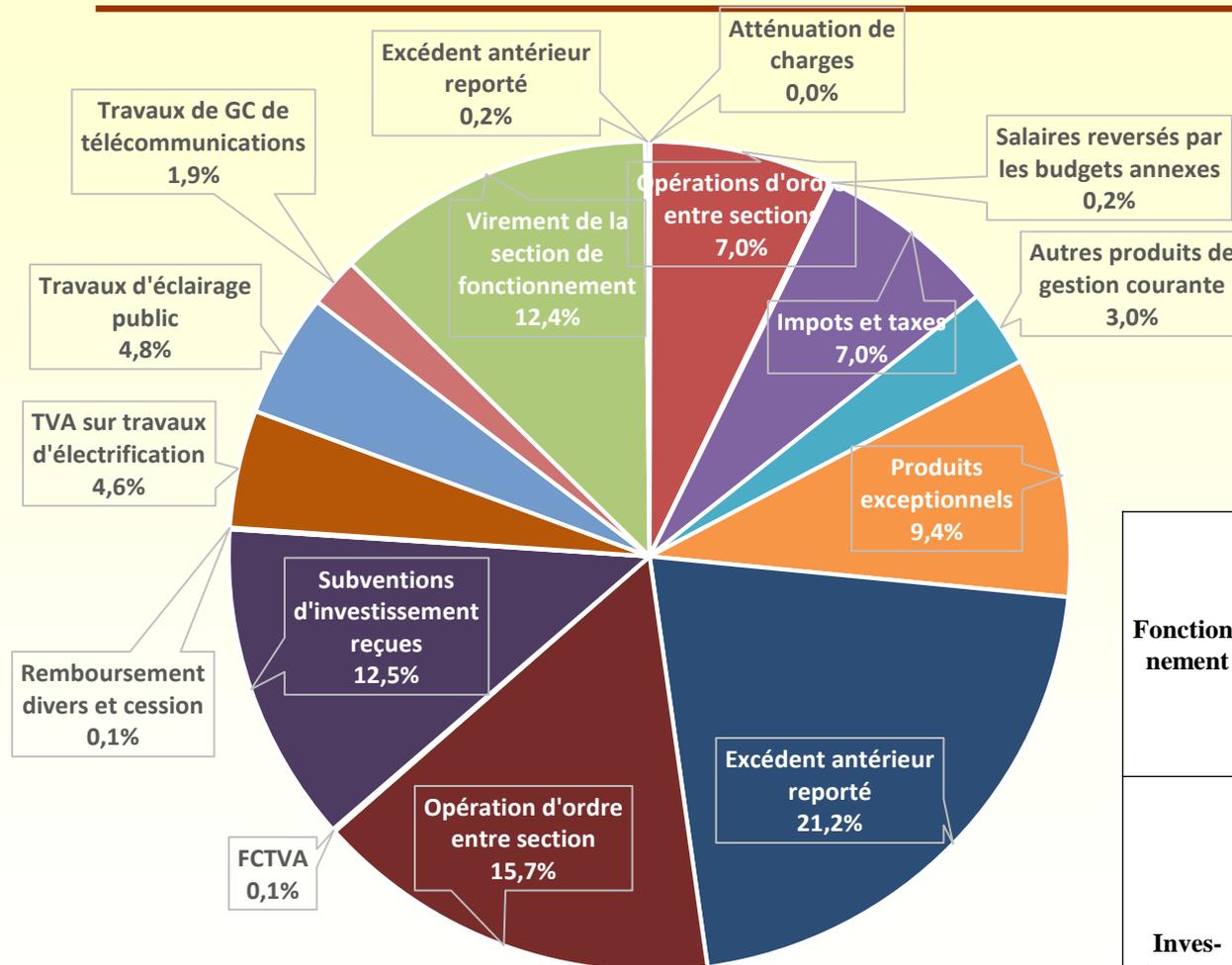
PROGRAMMES	TRAVAUX	Montant global TTC des travaux	Montant global HTVA des travaux du programme	Montant HT des travaux facturés par entreprises	Montant des travaux en régie	Montant minimum HT des travaux subventionnables par le FACÉ	Ventilation des ressources					
							TVA récupérée	FACÉ	Région	Concessionnaires	Demandeurs de travaux	
TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE							-	-	-	-	-	-
Totaux des travaux sur le réseau d'électricité		8 574 000 €	7 250 000 €	6 620 900 €	629 100 €	2 575 000 €	1 324 000 €	2 060 000 €	0 €	926 000 €	1 173 000 €	
INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT : Autres programmes syndicaux :												
Totaux des travaux réalisés pour le compte de tiers		2 897 000 €	2 450 000 €	2 237 500 €	212 500 €		0 €	0 €	0 €	0 €	1 939 900 €	
TOTAUX GENERAUX		11 471 000 €	9 700 000 €	8 858 400 €	841 600 €	2 575 000 €	1 324 000 €	2 060 000 €	0 €	926 000 €	3 112 900 €	

Les investissements prennent également en compte l'aboutissement du projet d'extension du réseau gaz sur Champagny et Plancher-Bas (765 000 € en dépenses, 418 000 € en recettes) ainsi que les prêts (remboursables sur 20 ans) du budget principal au budget « production d'électricité d'origine renouvelable" (200 000 €).

Il n'est pas pris en compte, pour l'instant, la mise en œuvre des projets de chaufferie bois de Vesoul, d'hydroélectricité à Pont-sur-l'Ognon ou d'éventuelles participations du SIED 70 à des projets EnR développés avec la SEM et les communes.

Le BP 2019 : budget principal

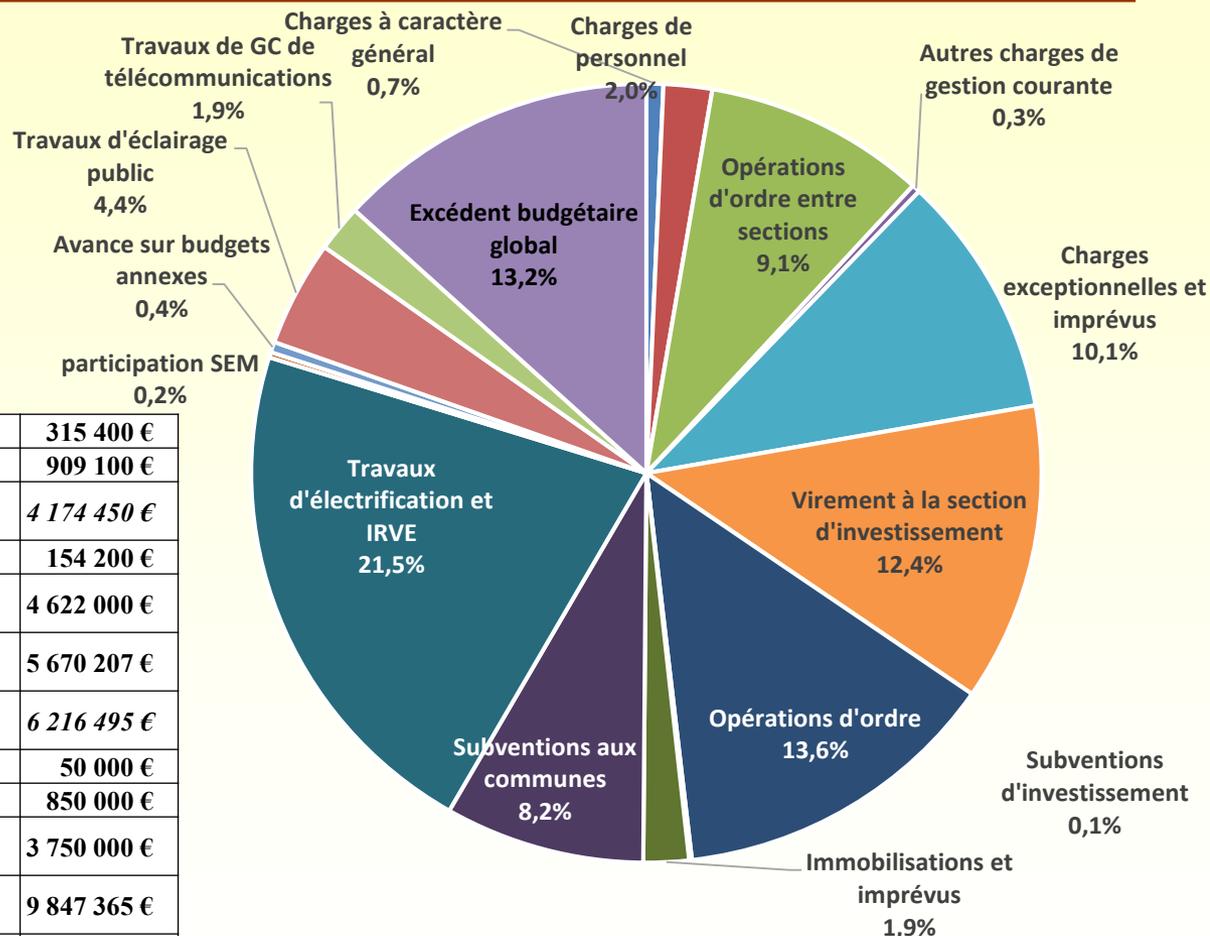
Les recettes



Fonctionnement	Atténuation de charges	15 000 €
	Opérations d'ordre entre sections	3 220 542 €
	Salaires reversés par les budgets annexes	69 400 €
	Impôts et taxes	3 200 000 €
	Autres produits de gestion courante	1 370 400 €
	Produits exceptionnels	4 294 000 €
	Excédent antérieur reporté	9 726 314 €
Investissement	Opération d'ordre entre section	7 170 403 €
	FCTVA	51 600 €
	Subventions d'investissement reçues	5 714 692 €
	Remboursement divers et cession	31 500 €
	TVA sur travaux d'électrification	2 100 067 €
	Travaux d'éclairage public	2 210 000 €
	Travaux de GC de télécommunications	887 000 €
	Virement de la section de fonctionnement	5 670 207 €
	Excédent antérieur reporté	76 390 €

Le BP 2019 : budget principal

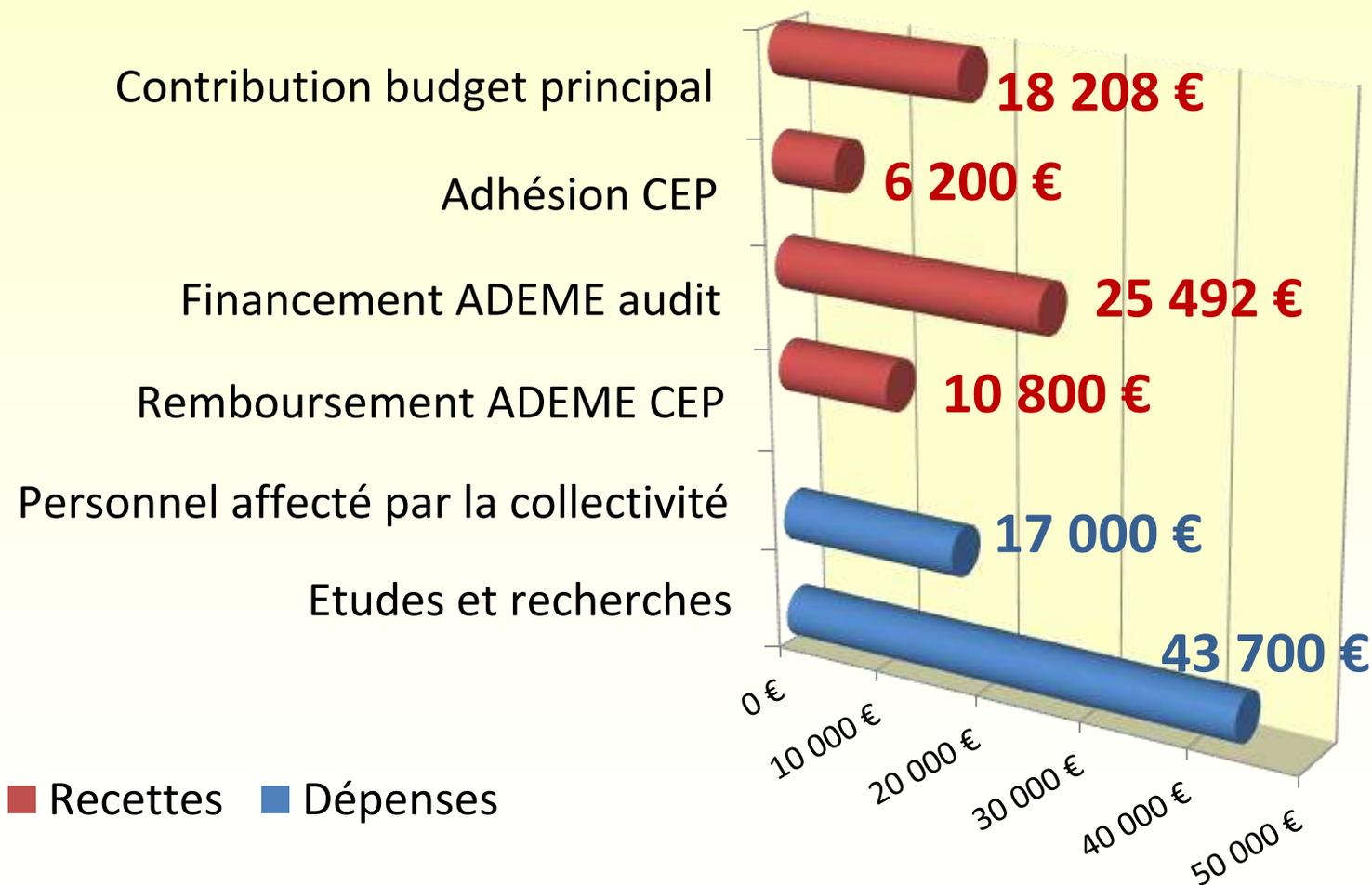
Les dépenses



Fonctionnement	Charges à caractère général	315 400 €
	Charges de personnel	909 100 €
	Opérations d'ordre entre sections	4 174 450 €
	Autres charges de gestion courante	154 200 €
	Charges exceptionnelles et imprévus	4 622 000 €
	Virement à la section d'investissement	5 670 207 €
Investissement	Opérations d'ordre	6 216 495 €
	Subventions d'investissement	50 000 €
	Immobilisations et imprévus	850 000 €
	Subventions aux communes	3 750 000 €
	Travaux d'électrification et IRVE	9 847 365 €
	participation SEM	100 000 €
	Avance sur budgets annexes	201 000 €
	Travaux d'éclairage public	2 010 000 €
	Travaux de GC de télécommunications	887 000 €
	Excédent budgétaire global	6 050 299 €

Vote de l'assemblée

Le BP 2019 : budget annexe "Conseil"



Vote de l'assemblée

Le BP 2019 : budget annexe "Prestations de service"

Exploitation

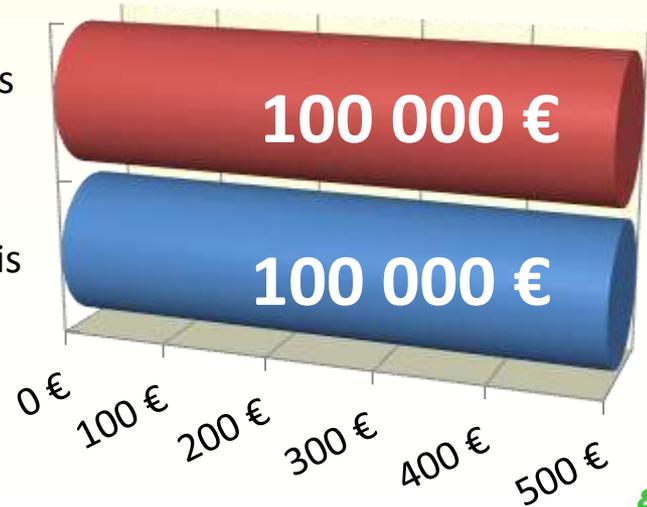
Produits exceptionnels	58 900 €
Prestations de service	10 100 €
Reversement au budget principal	68 400 €
Charges à caractère général et autres	600 €



■ Dépenses
■ Recettes

Investissement

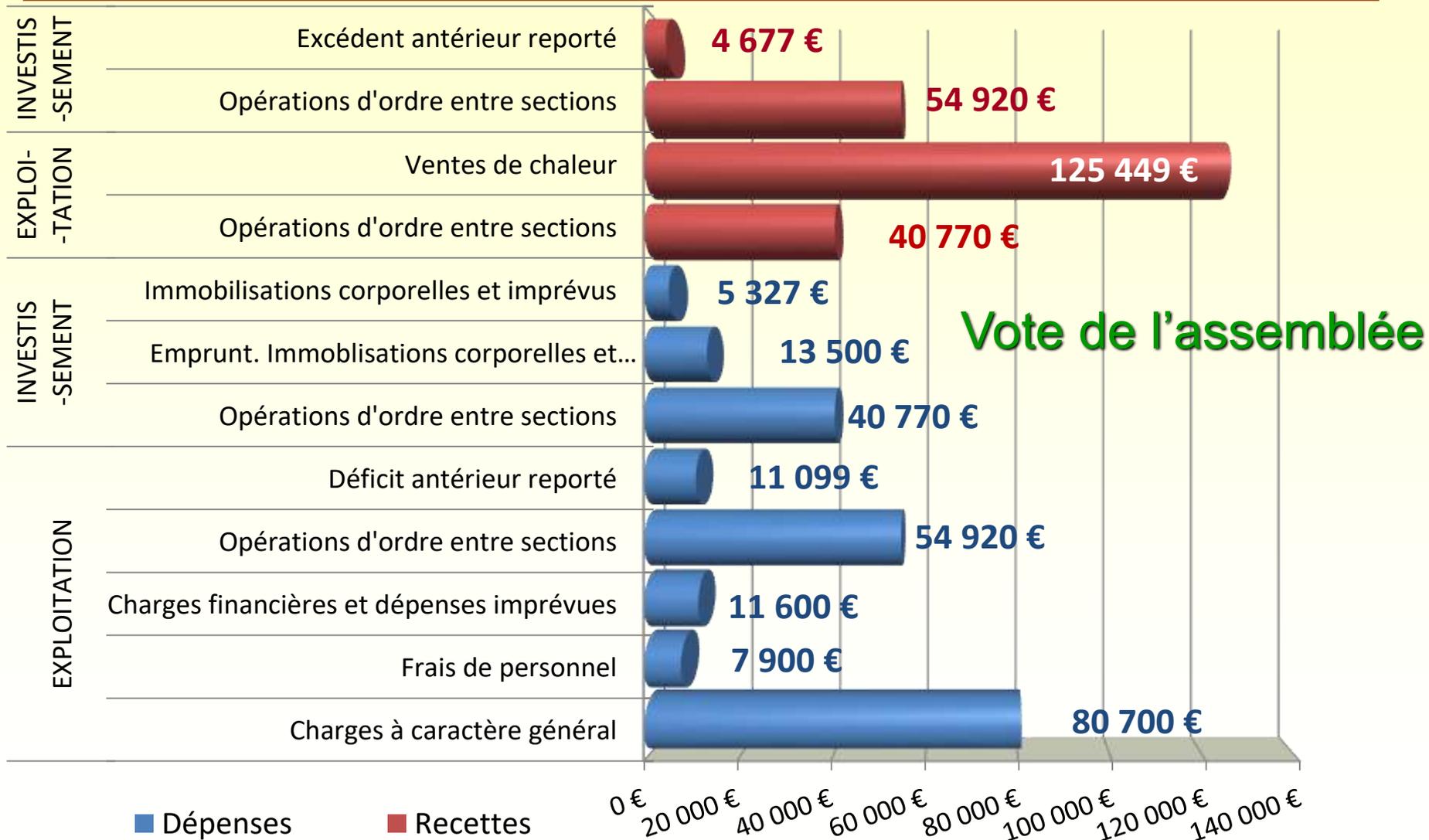
Remboursement études faisabilité	100 000 €
Etudes faisabilités bois	100 000 €



■ Dépenses
■ Recettes

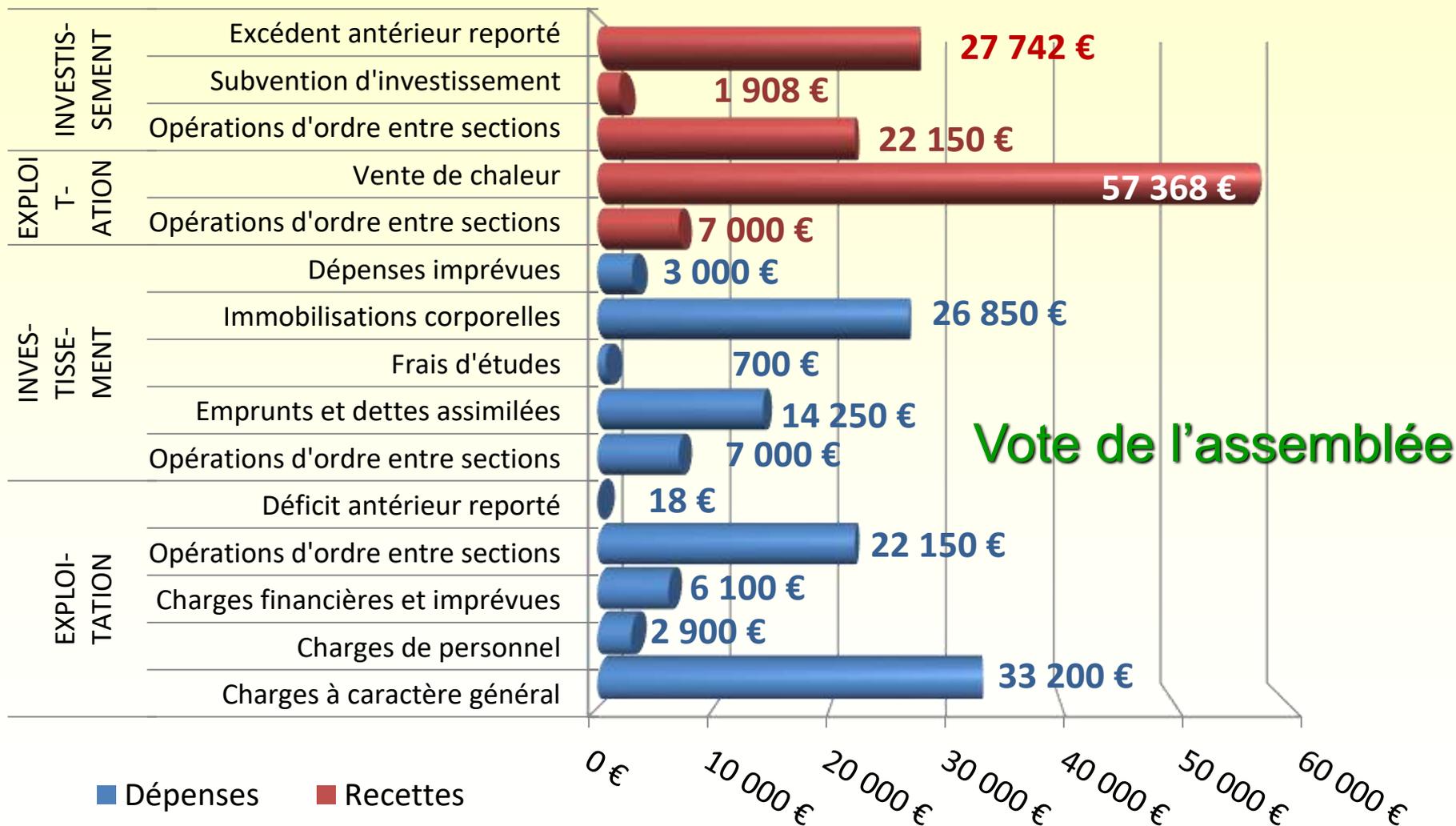
Vote de l'assemblée

Le BP 2019 : budget annexe "chaufferie de Scey-sur-Saône"

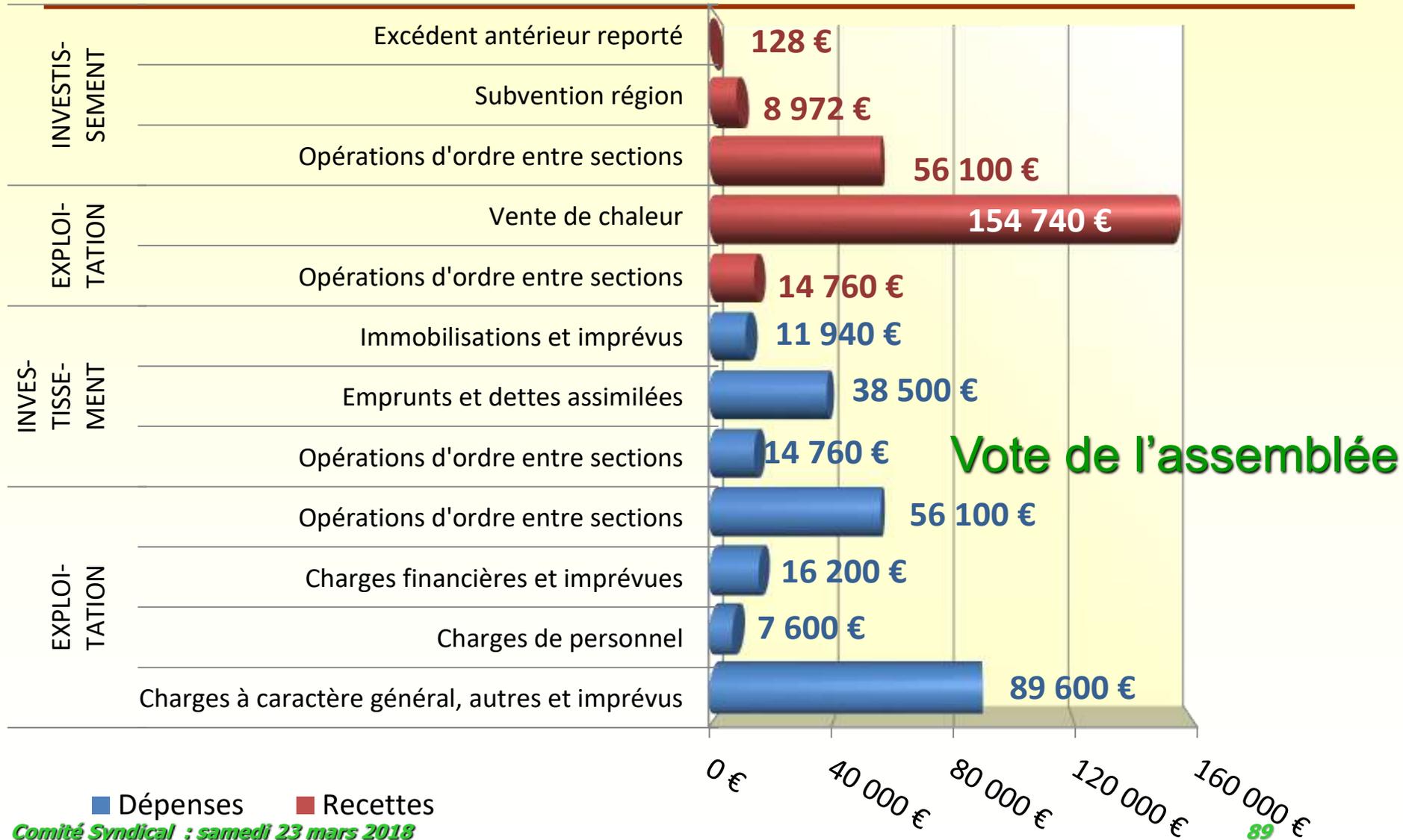


Le BP 2019 : budget annexe

"chaufferie de Gy"

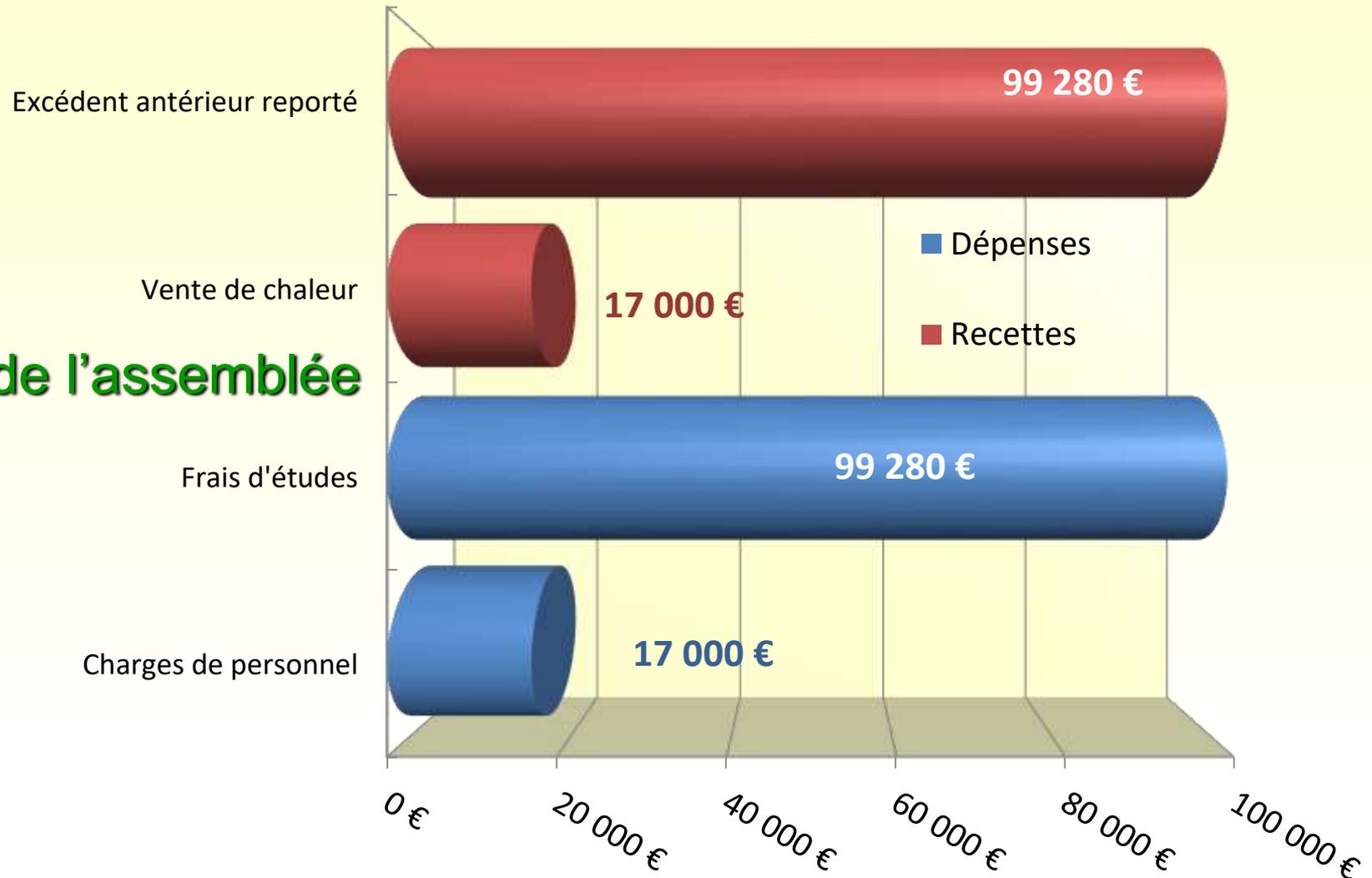


Le BP 2019 : budget annexe "chaufferie de Marnay"



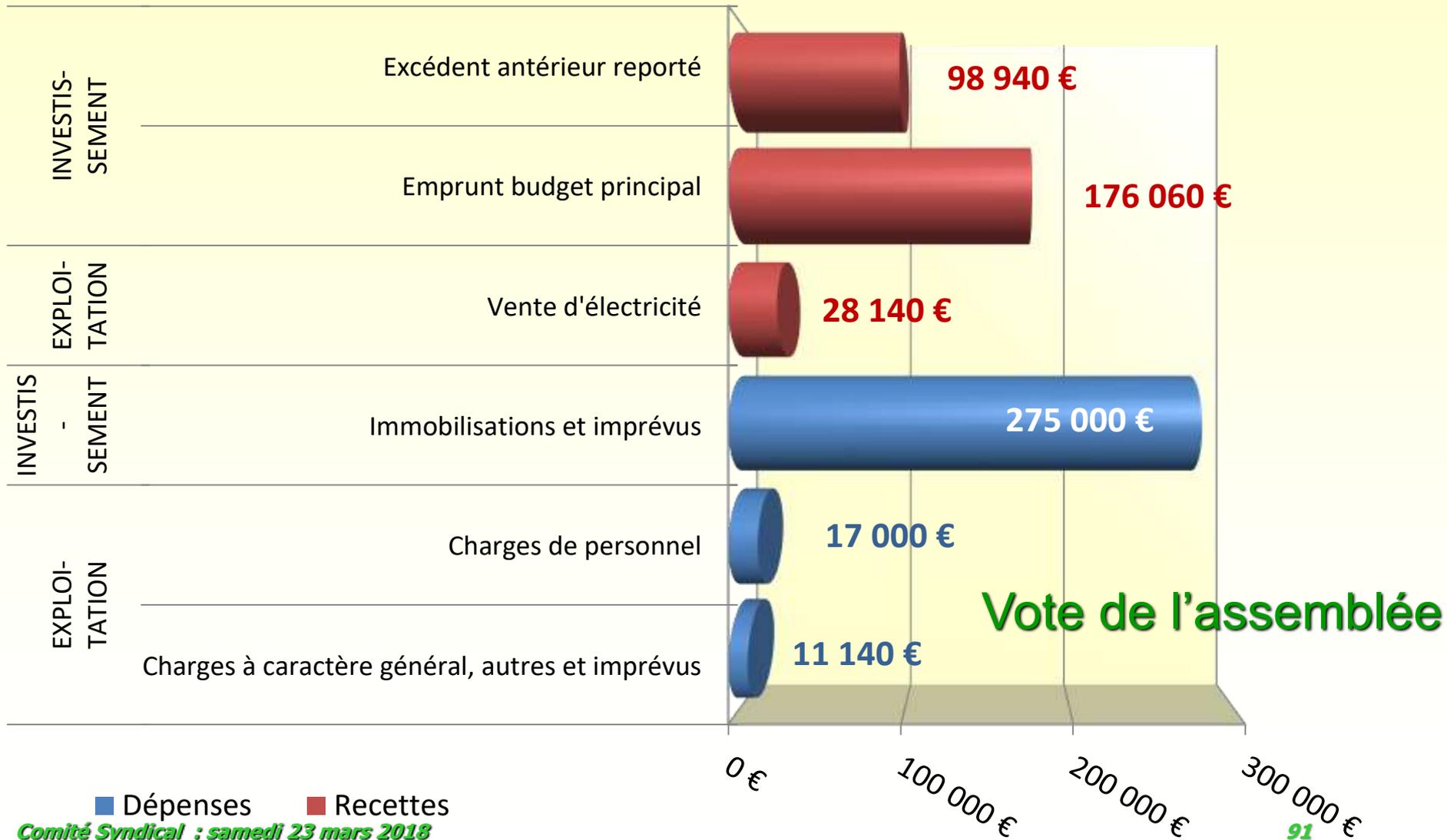
Le BP 2019 : budget annexe "chaufferie de Vesoul"

Vote de l'assemblée

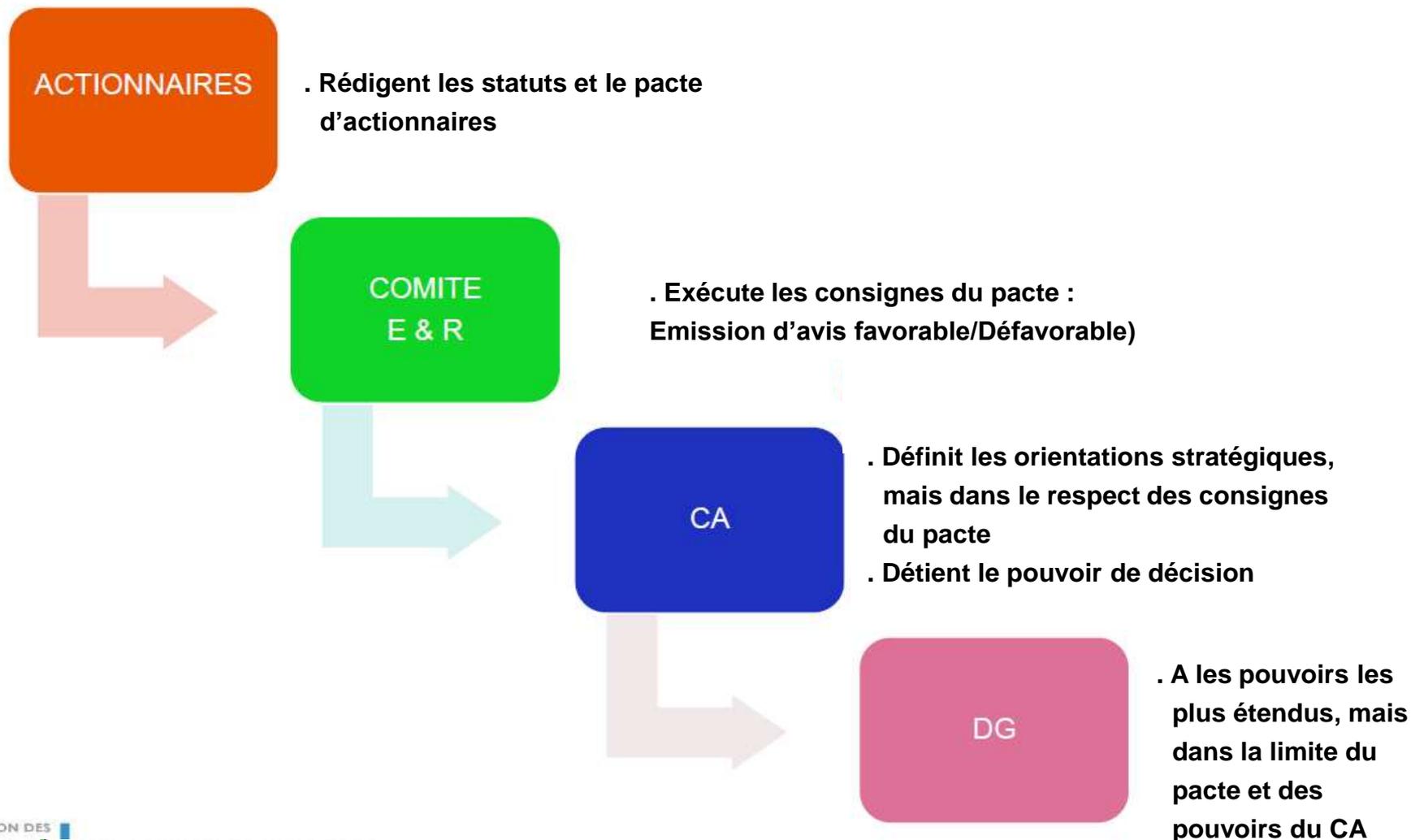




Le BP 2019 : budget annexe « Production électrique renouvelable »



LE PACTE D'ACTIONNAIRES & LE COMITE D' ENGAGEMENTS ET DES RISQUES



Les élus au CA : les sièges appartiennent au collectivité

Le cgct : Article L1524-5 alinéa 1 et 2



Toute collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales actionnaire a droit au moins à un représentant au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, désigné en son sein par l'assemblée délibérante concernée.

-> *délib au moment de la constitution, comme durant la vie de la SEM*

Dans une proportion au plus égale à celle du capital détenu par l'ensemble des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires par rapport au capital de la société, les statuts fixent le nombre de sièges dont ils disposent au conseil d'administration ou de surveillance ce nombre étant éventuellement arrondi à l'unité supérieure. Les sièges sont attribués en proportion du capital détenu respectivement par chaque collectivité ou groupement (...)

Puis, durant la vie de la société
Le CGCT : Article L1524-1 alinéa 3

A peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale, d'un groupement ou d'un établissement public de santé, d'un établissement public social ou médico-social ou d'un groupement de coopération sanitaire sur la modification portant sur

- l'objet social,
- la composition du capital
- ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale

ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification.

Le projet de modification est annexé à la délibération transmise au représentant de l'Etat et soumise au contrôle de légalité dans les conditions prévues aux articles L. 2131-2, L. 3131-2, L. 4141-2, L. 5211-3, L. 5421-2 et L. 5721-4.



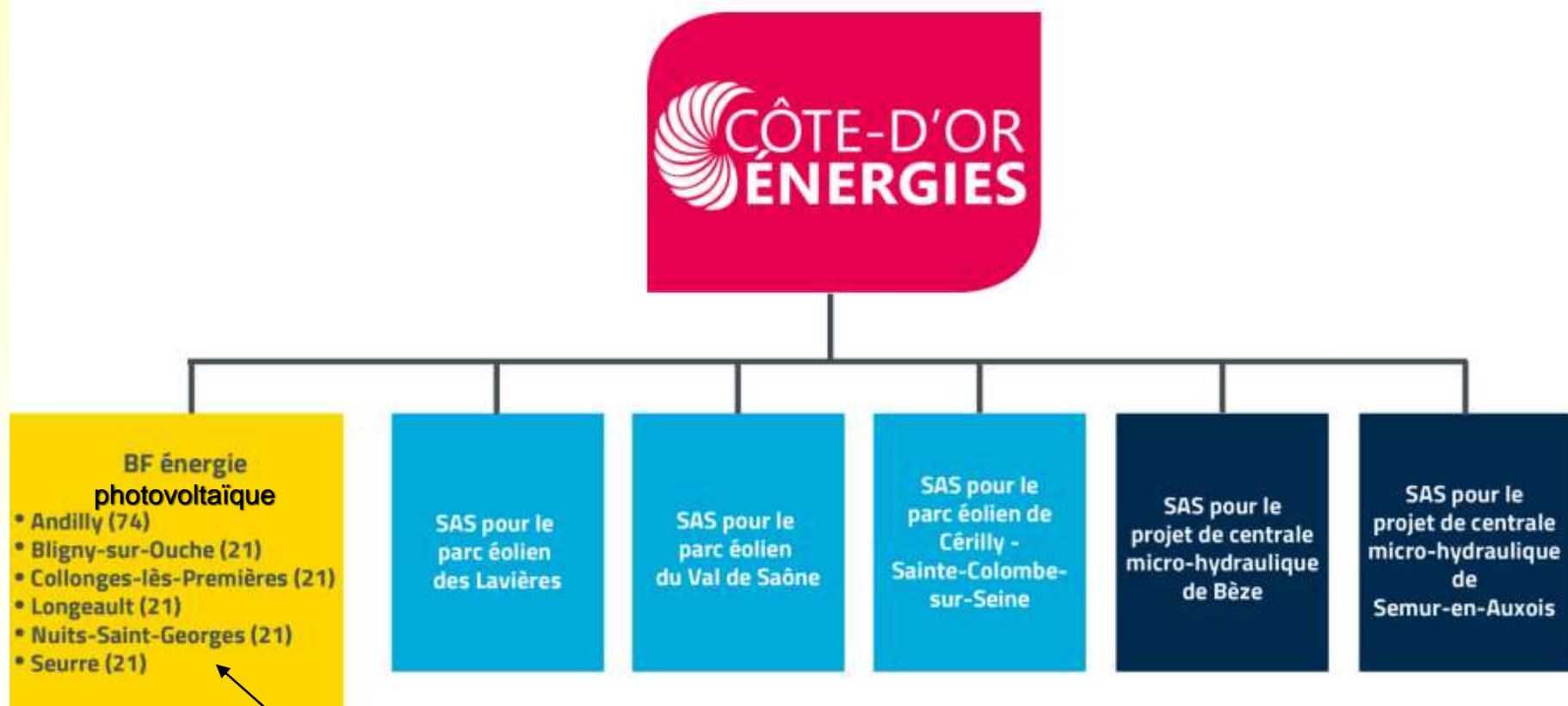
* SEM Locale

La SEML*

« CÔTE D'OR ENERGIE »

Objectifs des SEML de l'Alliance des Syndicats d'Énergie :

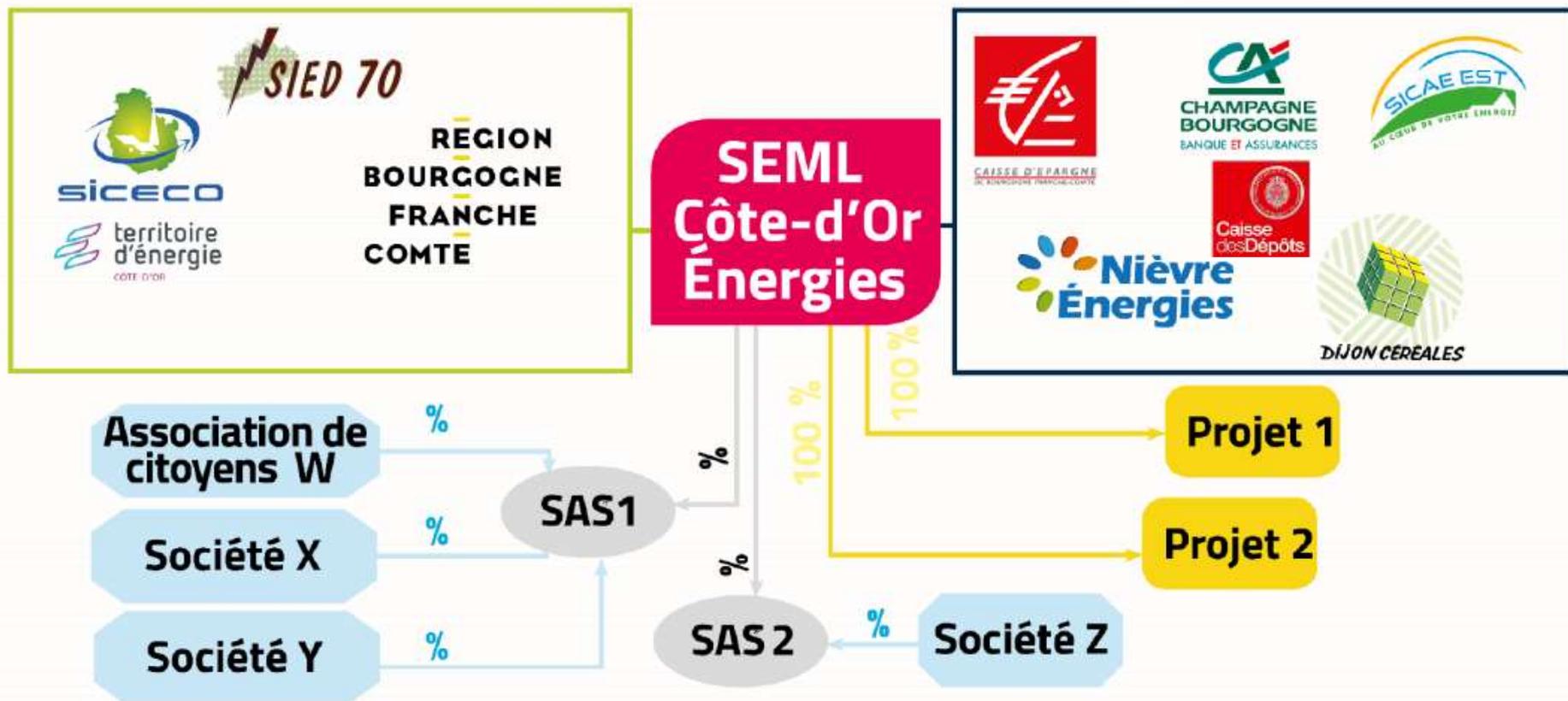
- Développer les énergies renouvelables : éolien, hydraulique, biomasse, photovoltaïque
- Réinvestir les recettes localement
- Dynamiser l'activité économique
- Associer les citoyens au développement de leur territoire
- Répondre aux questionnements des élus, les accompagner



La SEML peut ainsi intervenir sur des gravières, friches industrielles, terrains inconstructibles

Actionnaires publics :
(de 51 % à 85 %)

Actionnaires privés :
(de 15 % à 49 %)



* Société par Actions Simplifiée (une société sera créée pour chaque projet)

ADHESION A LA SEM CÔTE D'OR ENERGIE

✚ Le 10 novembre dernier, le Comité Syndical avait approuvé le principe d'entrer au capital de la SEM Côte d'Or Energie avec une participation d'un montant de 100 000 €.

✚ Le processus de modification des statuts de la SEML « Côte d'Or Énergies » avec son augmentation de capital, nécessite que tous les actionnaires publics approuvent le projet de modification des statuts par délibération.

ADHESION A LA SEM COTE D'OR ENERGIE

Répartition du capital et des sièges au Conseil d'Administration de la SEML Côte-d'Or Énergies

CÔTE D'OR ENERGIES : PROJET AUGMENTATION CAPITAL 2019		€	% de répartition	Nombre de sièges théoriques au CA en vertu du CGCT		Répartition sièges en accord avec le cgct L.1524-5
<u>Groupe 1 :</u>						
<u>Collectivités ayant droit à au moins 1 siège en propre</u>	SICECO	1 150 000	51,34%	7,19		7
	REGION	100 000	4,46%	0,63		1
	SIED 70	100 000	4,46%	0,63		1
				8,44		
<u>Groupe 3 :</u>		(participation de 15% à 49.99%)				
Au moins 1 privé (personne physique ou morale) et les Personnes publiques n'appartenant pas au groupe 1	CDC	650 000	29,02%	5,56	2	5
	SICAE	150 000	6,70%		1	
	Crédit Agricole	30 000	1,34%		1	
	Caisse Epargne	30 000	1,34%		1	
	Dijon céréales	20 000	0,89%			
	Nièvre Energie	10 000	0,45%			
<u>Vérification</u>	Total groupe 3 :		39,73%			
Total des actions		2 240 000	100,00%			14

ADHESION A LA SEM COTE D'OR ENERGIE

✚ Ces nouveaux statuts seront définitivement entérinés par une Assemblée Générale Extraordinaire de la SEML courant mai 2019.

✚ Il est proposé de désigner Monsieur Jean-Marc JAVAUX, 4ème Vice-président, comme représentant du SIED 70 au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de la SEML et de lui donner mandat pour signer les statuts de la SEML modifiés, le pacte d'actionnariat au cours de la prochaine réunion de ces instances.

Vote de l'assemblée

✚ Par délibération en date du 10 mars 2012, la commune de Jussey avait demandé le transfert de sa compétence « chaufferie au bois et réseau de chaleur » au SIED 70 qui l'avait accepté par délibération du Comité Syndical en date du 29 septembre 2012.

✚ Ce transfert faisait suite à une étude financée par la Communauté de Communes du Pays Jusséen et n'a engendré aucun frais notable pour le SIED 70.

✚ Au gré des aléas des subventions accordées à ce type de projet, ce dernier n'avait pas pu voir le jour.

- ⊕ La commune de Jussey s'est depuis tournée vers l'usine OGF qui a aujourd'hui un excédent de production d'énergie calorifique.
- ⊕ Elle a demandé, par courrier en date du 20 novembre 2018 à l'appui de sa délibération du 13 novembre 2018, à reprendre la compétence qu'elle avait transférée.
- ⊕ Il est proposé au Comité Syndical de donner suite à la demande de la commune.

Vote de l'assemblée



Concession électricité

Négociation d'un nouveau contrat

✚ Par délibération n°17 en date du 24 mars 2018, le Comité Syndical a approuvé la signature d'un avenant au contrat de concession avec Enedis et EDF ainsi que le principe d'une négociation avec ENEDIS et EDF en vue de négocier le prochain contrat de concession sur la base du modèle établi au niveau national par la FNCCR, France Urbaine, Enedis et EDF.



Concession électricité

Négociation d'un nouveau contrat

✚ A cet effet, un groupe de travail a été constitué de Gilles MARTINET, 1er Vice-président, en charge des concessions, de Jean-Marc JAVAUX, 4ème Vice-président ainsi que de Fabrice TONGHINI, Directeur Général des Services et Georges MIGNOT, responsable technique.



Concession électricité

Négociation d'un nouveau contrat

✚ Une première prise de contact a eu lieu le 4 septembre 2018 en présence de Jacques ABRY, Président du SIED 70, à la suite de laquelle 5 réunions de présentation et d'échanges sur les termes du projet de contrat se sont déroulées au siège du Syndicat entre le 19 septembre et le 7 novembre 2018.

✚ Une synthèse de ces réunions et du nouveau contrat a été présentée en Bureau Syndical le 26 novembre 2018.



Concession électricité

Négociation d'un nouveau contrat

Les négociations proprement dites sur les termes ouverts à celles-ci ont repris à compter du 12 décembre 2018 avec un rythme approximatif d'une réunion tous les 15 jours. Une réunion délocalisée d'information et d'échanges avec les autres syndicats du secteur et la FNCCR a eu lieu à Besançon le 15 mars dernier.



Concession électricité

Négociation d'un nouveau contrat

✚ Dans le même temps, la FNCCR a négocié avec les ELD (Entreprises Locales de Distribution) un nouveau cahier des charges, fortement inspiré de celui cité précédemment, ce qui a permis d'entamer des négociations avec la SICAE EST avec le même groupe de travail les 23 janvier et 27 février 2019.

✚ En marge de ces discussions, une convention cadre visant à supprimer les cabines hautes du territoire a été élaborée.

Concession électricité

Négociation d'un nouveau contrat

Le Comité est invité à prendre acte de l'état d'avancement de ces négociations et des modalités de ces dernières.

Merci pour votre attention

**Questions
diverses**